

CONTRAT DE VILLE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROCHEFORT OCEAN

2015 - 2020

SOMMAIRE

1.	CADRE DU CONTRAT DE VILLE DE NOUVELLE GENERATION	4
	1.1 La nouvelle loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine	
	1.2 Une approche territoriale intégrée	
	1.3 Une nouvelle géographie prioritaire axée sur la Ville de Rochefort	
II.	APPORTS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LE PAYS ROCHEFORTAIS	7
	II.1 L'intervention sur les QP	
	II.2 Une synergie entre les acteurs	
	II.3 Un effet de levier important	
III.	PRESENTATION DU TERRITOIRE ET INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES	8
	III.1. La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan	
	III.2. La ville de Rochefort	
	III.3. Les spécificités des quartiers prioritaires	
IV.	ORIENTATIONS THEMATIQUES ET STRATEGIE	23
	IV.1 Le pilier Cohésion Sociale.....	23
	IV.1.A / La réussite éducative des enfants et des jeunes.....	23
	IV.1.B/ La prévention de la délinquance.....	31
	IV.1.C/ La Santé.....	35
	IV.1.D/ Le lien social et la citoyenneté.....	39
	IV.2 Le pilier Développement Economique et Emploi.....	42
	IV.3 Le pilier Cadre de Vie et Renouvellement Urbain.....	51

- Enjeux et contexte
- Texte et documents de référence
- Stratégie et plan d'actions
- Ressources et dispositifs du territoire, indicateurs d'évaluation

V.	ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT	61
	V.1 Une compétence communautaire	
	V.2 Le Comité de Pilotage du Contrat de Ville	
	V.3 Le Comité Technique du Contrat de Ville	
	V.4 Les groupes de travail thématiques	
	V.5 Evaluation du Contrat de Ville	
VI.	CONTRIBUTIONS ET ENGAGEMENTS	64
	VI.1 Engagements généraux des partenaires	
	VI.2 Conventions pluriannuelles d'objectifs	
	VI.3 Le Conseil Régional Poitou-Charentes	
	VI.4 Le Conseil Départemental de La Charente-Maritime	
	VI.5 ERDF	
	VI.6 La Caisse des dépôts et consignations	
	VI.7 Rochefort Habitat Océan	
VII.	SIGNATAIRES	73
VIII.	ANNEXES	77
	- Annexe 1 - Cartographie des quartiers prioritaires	
	- Annexe 2 - Liste des rues en quartiers prioritaires	
	- Annexe 3 - Convention Intercommunale de Mixité – CARO et bailleurs sociaux	
	- Annexe 4 - Convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB – Rochefort Habitat Océan	
	- Annexe 5 - Liste des actions soutenues dans le cadre de l'appel à projet 2015	
	- Annexe 6 - Annexe financière	

I. Cadre du Contrat de Ville de Nouvelle Génération

1.1 La nouvelle loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine :

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) signé en 2007 est arrivé à son terme à la fin de l'année 2014.

En 2015, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine adoptée le 21 février 2014 par l'Assemblée nationale et le sénat, définit le nouveau cadre contractuel dans lequel s'inscrivent les contrats de ville nouvelle génération pour la période 2015-2020.

Dans son article 1^{er}, elle définit ainsi les contours d'une politique de la ville renouvelée :

«La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle est mise en œuvre au moyen des contrats de ville (Cf. article 6). Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres.

Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens (selon des modalités définies dans les contrats de ville), ainsi que sur la co-formation.

Elle vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, à :

1° Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;

2° Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ;

3° Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles ;

4° Agir pour l'amélioration de l'habitat ;

5° Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins ;

6° Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;

7° Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

8° Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;

9° Reconnaître et à valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;

10° Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée».

Dans son champ opérationnel, la politique de la ville est mise en œuvre par l'intermédiaire des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale. Ces contrats de ville doivent :

➤ Territorialiser les interventions en fonction d'une géographie prioritaire définie par le CGET et décliner en :

- Quartiers prioritaires

➤ Se structurer autour de trois piliers :

- la cohésion sociale
- le cadre de vie et le renouvellement urbain
- le développement économique et l'emploi

➤ Intégrer trois axes transversaux :

- l'égalité femme/homme
- la jeunesse
- la lutte contre les discriminations

➤ Accorder une place centrale aux habitants et aux acteurs locaux :

- par la création de conseils de citoyens

Au niveau de l'Etat, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de par sa dimension transversale a donné lieu à la signature de plusieurs conventions interministérielles, et ce dans l'objectif de territorialiser les politiques sectorielles et donc de concentrer les moyens de droit commun en faveur des quartiers retenus dans la nouvelle géographie prioritaire.

1.2 Une approche territoriale intégrée

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (article 11) rend obligatoire la prise en compte de la dimension de cohésion sociale et territoriale dans le projet d'agglomération, permettant ainsi de sensibiliser l'ensemble des communes membres aux enjeux de la Politique de La Ville et d'affirmer son caractère transversal.

De ce fait, au niveau local, la Politique de La Ville est une compétence obligatoire de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et doit à ce titre mobiliser l'ensemble des compétences de droit commun de l'EPCI: transports, développement économique, action foncière, logements, emploi, etc...

Pour la CARO, la Politique de la Ville est donc intégrée à l'axe stratégique «cohésion sociale et territoriale» du projet d'agglomération, notamment à travers sa politique de solidarité. Si le niveau d'action du contrat de ville cible la géographie prioritaire définie par l'Etat, la politique de cohésion sociale de la CARO s'élargit elle à l'ensemble des territoires membres.

Le contrat de ville participe ainsi à la formalisation du projet de cohésion sociale à l'échelle de l'agglomération.

1.3 Une nouvelle géographie prioritaire centrée sur la ville de Rochefort

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan, deux quartiers prioritaires ont été définis par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (Cf. cartographie en annexe):

- Le quartier du Petit Marseille
- Le quartier Sud Centre Ville / Avant-Garde

Le quartier Libération est identifié en quartier de ville, ceci implique qu'il doit pouvoir bénéficier d'une mobilisation prioritaire du droit commun.

Cette nouvelle géographie implique la nécessité d'une collaboration privilégiée entre l'Etat, la CARO et la Ville de Rochefort, avec l'obligation que chacun des acteurs, élus, partenaires, techniciens et opérateurs intègre à son niveau la réalité et les conséquences de ce nouveau découpage.

II. Apport de la politique de la ville sur le pays rochefortais depuis 2000 :

Synthèse des principaux points forts de la Politique de la Ville identifiés dans les analyses et évaluations des contrats précédents (Contrat de Ville Rochefort-Tonnay-Charente 2000-2006 et Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2014) :

II.1/ L'intervention sur les quartiers prioritaires

La pertinence de l'intervention sur les quartiers est reconnue comme un levier important pour sortir certains quartiers de l'isolement et développer des nouveaux services en direction de ses habitants (à titre d'exemples : création de la Régie Interquartiers, opération de renouvellement urbain, création de maisons de services publics, mise en place d'un plan de déplacement urbain, programme de réussite éducative, gestion urbaine de proximité, soutien aux locaux jeunes...).

En parallèle, la Politique de la Ville a favorisé la création de nouvelles dynamiques répondant aux besoins des habitants des quartiers et plus largement à une population rencontrant des difficultés similaires sur la Ville et l'Agglomération (à titre d'exemples : Comité local pour le logement autonome des jeunes, maison de la petite enfance, dispositif CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité), fonds de participation des habitants, épicerie sociale, lieu d'écoute, plan local pour l'insertion et l'emploi, atelier santé ville,...). Cette double approche a favorisé une intervention forte ciblée sur les quartiers (le développement de nouvelles actions et de nouveaux services) et la prise en compte progressive d'une politique de solidarité au niveau de l'Agglomération.

II.2 / Une synergie entre les acteurs.

Le partenariat s'est développé, enrichi de pratiques moins cloisonnées. Une plus grande complémentarité entre les différentes offres de services et interventions des partenaires se sont progressivement mises en place. Cette fonction d'ensemble du Projet de Cohésion Sociale qui vise à articuler plusieurs dispositifs (PRE, PRU, PLIE, CISP, PEL...) sur le territoire semble indispensable.

II.3 / Un effet de levier important.

Ces différentes étapes de Politique de la Ville ont permis de mobiliser à partir de crédits spécifiques, les moyens complémentaires indispensables à la réalisation des projets (Ville-Agglomération-CAF-Département-Région-Europe,...). En complément des crédits spécifiques, la mobilisation du droit commun reste incontournable pour soutenir les nouvelles dynamiques.

III. Présentation du territoire et indicateurs socio-économiques :

III.1. La Communauté d'Agglomération

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) se situe sur le littoral Atlantique, à l'ouest du département de la Charente-Maritime, de part et d'autre de la Charente et de son estuaire. Depuis le 1^{er} janvier 2014, la CARO regroupe la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais (CAPR) et la Communauté de Communes Sud Charente (CCSC). Elle comporte ainsi 25 communes et compte 63 167 habitants, soit 10% de la population de la Charente-Maritime (*population municipale au RP INSEE 2011*).

Ce territoire est composé de plusieurs zones avec :

- un espace littoral soumis à une forte pression touristique et résidentielle et caractérisé par une dynamique positive d'emploi (Fouras, Port des Barques, Ile d'Aix),
- un espace urbain central, composé de Rochefort, pôle d'emploi tertiaire, et de Tonay-Charente, qui constitue un espace attractif de résidences pour les actifs. Malgré la distance entre les deux centres villes, ces deux communes forment un ensemble cohérent en offre de logements, de services et d'équipements. 52% de la population de la CARO se trouve concentrée sur deux communes : Rochefort (pour 40%) et Tonay-Charente (pour 12%). Rochefort est la 3^{ème} ville de Charente-Maritime, derrière La Rochelle (74 880 hab.) et Saintes (25 586 hab.)
- des communes périurbaines (Vergeroux, Breuil-Magné, Saint-Laurent de la Prée, Echillais, Soubise, Saint-Agnant), qui disposent d'une population jeune, composée de ménages familiaux qui s'implantent en masse dans le cadre d'opérations d'accèsion à la propriété, essentiellement pavillonnaires (en 2011, 3 d'entre elles, Echillais, Soubise et Saint-Agnant, comptent plus de 2 000 habitants). Pour les communes du Nord, la présence de la 4 voies renforce la proximité rochelaise, ce qui facilite l'implantation d'actifs rochelais dans ces communes périurbaines, en sus de ménages qui délaissent Rochefort.
- Pour les communes du Sud, l'activité de la base aérienne de Saint-Agnant, la politique de développement d'Echillais et de Soubise et la gratuité du viaduc de la Charente facilitent le développement de ces communes périurbaines. Cependant, elles doivent investir pour répondre aux besoins des habitants en terme d'équipements (scolaire, jeunesse, dessertes, services de proximité, loisirs...). des communes rurales, qui constituent l'entité la plus vaste et la moins peuplée de la Communauté d'agglomération. Elles sont moins concernées par le développement démographique et urbain. Elles sont fortement marquées par l'activité agricole et la présence des marais et connaissent une progression démographique générale à travers les petites opérations de construction individuelle.

L'importance des résidences secondaires
Compte tenu de la proximité du littoral, la part des résidences principales est moins importante sur la CAPR (78,8%) qu'au niveau national (83,2%) et le taux de résidences secondaires y est plus fort (13,1% contre 9,5% sur la France, en 2011). Cependant, le taux de résidences secondaires reste très en dessous de celui de la Charente-maritime (22,3%, en 2011).

Les logements

Des ménages avec un profil proche des territoires d'échelles supérieures
En 2011, la structure des ménages de la CAPR est très proche du niveau national notamment concernant les personnes seules (34%) et les familles monoparentales. Cependant, la part des familles avec enfants est plus faible que sur l'ensemble de la France (31,7% sur la CAPR contre 36% au niveau national) mais elle est supérieure à celle de la Charente maritime (30,6%).

Les ménages

Une population plus jeune, mais vieillissante
En 2011, la part des moins de 20 ans est, sur la CAPR, de 22,5%, ce qui est légèrement plus important que le département (21,5%). Simultanément, les 60 ans et plus représentent 28% de la population, contre 30,5% sur le département. Alors que l'indice de jeunesse (*rapport entre les moins de 20 ans et les 60 ans et plus*) diminue sur les différentes échelles de territoire, il est de 0,8, sur la CAPR, en 2011, ce qui est supérieur au département qui est à 0,7 et proche de la région qui est à 0,79, en 2011. Cependant, le relatif dynamisme démographique de la CA (attractivité du littoral, indice de jeunesse plus élevé, périurbanisation) ne suffit pas à contre le vieillissement de sa population, où la part des 45 ans et plus augmente, entre 2006 et 2011, de 3,6 points.

Un territoire qui paraît relativement dynamique.
Entre 2006 et 2011, la CAPR gagne 1 665 habitants. Mais si sa population progresse de 3%, ce qui correspond aux 3,1% de la région, cela reste inférieur au département, qui connaît une hausse de 4,5% - (INSEE RP 2006 et 2011)
Ce gain de population ne résulte pas du solde naturel, qui est neutre, mais d'un solde migratoire positif de 3% sur 5 ans et qui, bien qu'important, reste inférieur à celui de la Charente maritime qui atteint 5%.

La population

Si ce territoire, d'un peu plus de 420 km², ne constitue pas un pôle urbain dominant sur la façade atlantique, comme Nantes ou Bordeaux, il assure toutefois des fonctions urbaines d'influence locale dans un contexte différent de Saintes (qui dispose d'une attraction rurale plus large) ou de Royan (station balnéaire).
NB : compte tenu de la récente constitution de cette nouvelle entité, les données ci-dessous présentées pour la communauté d'agglomération concernent l'ancienne CAPR.

Une large majorité de propriétaires
La CAPR compte une importante proportion de propriétaires. Ils représentent, en 2011, 59,5% des résidences principales (contre 65,2% sur le département et 57,8% en France).

Des logements sociaux concentrés sur la Ville centre

En 2011, la CAPR compte, selon l'INSEE, 2 553 logements locatifs HLM, ce qui représentent 9,7% des résidences principales. Plus de 86% de ces logements sociaux sont concentrés sur Rochefort.

Activité et emploi

Un taux d'emploi plus faible qu'ailleurs (le taux d'emploi reflète la capacité d'une économie à utiliser ses ressources en main d'œuvre)
En 2011, le taux d'emploi (rapport entre le nombre d'actifs ayant un emploi et la population de 15 à 64 ans) est de 60,1% sur la CAPR contre 61,4% sur le Département, 63,5% sur la Région et 63,7% en France.
Il est encore plus faible pour les jeunes de moins de 25 ans : 32,6% pour les moins de 25 ans contre 34,6% sur la Région ; et pour les seniors : 34,2% pour les 55 ans et plus contre 37,4% sur la Région.

Un marché du travail dégradé

Le marché du travail connaît une conjoncture difficile et longue depuis les plans sociaux industriels locaux de 2008.
Cette situation affecte les publics les plus fragilisés face à l'emploi :
◆ les demandeurs d'emploi de longue durée représentent 1/3 de la demande d'emploi,
◆ les 50 ans et plus représentent 1/4 de la demande d'emploi,
◆ les moins de 26 ans représentent 1/5 de la demande d'emploi.
Quelles que soient les fluctuations, le taux de chômage reste structurellement plus élevé sur le territoire de Rochefort Océan qu'aux niveaux départemental, régional et national - (Source : Pôle emploi).

Au 31 mars 2014, sur le territoire de Rochefort Océan, il est recensé :
- 6 919 demandeurs d'emploi toutes catégories (soit +59% depuis fin mars 2008),
- 3 779 demandeurs d'emploi de catégorie A (soit +65% depuis fin mars 2008), (catégorie A : demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité)

○ dont 47,3% de femmes (contre 53% en mars 2008),
○ dont 1 441 demandeurs d'emploi de longue durée (soit +144% depuis fin mars 2008),
○ dont 772 jeunes de moins de 26 ans (soit +61% depuis fin mars 2008),
○ dont 1 031 personnes de 50 ans et plus (soit +95% depuis fin mars 2008),
○ dont 2 397 personnes ayant un niveau V et inférieur (soit +63,4% depuis fin mars 2008) (niveau CAP/BEP ou sorties de 3^{ème} générale ou de 4^{ème} ou 3^{ème} technique)

Un fort taux de chômage
 Ce taux de chômage est estimé par l'INSEE, en moyenne trimestrielle (à partir de son enquête emploi et de la source Pôle emploi, en rapportant le nombre de chômeurs à la population active) :

Secteurs	31 mars 2008	31 mars 2014
Zone d'emploi	8,4%	11,8%
Rochefort		
Charente-maritime	7,5%	10,5%
Poitou-charentes	6,5%	9,2%
France métropolitaine	6,8%	9,7%

(la zone d'emploi de Rochefort comprend les 26 communes du Pays rochefortais plus 24 autres autour, soit une population de 105 440 habitants)

Scolarisation et diplômes

Des « 18-24 ans » moins scolarisés qu'ailleurs
 En 2011, seulement 34,5% des 18-24 ans de la CAPR sont scolarisés contre 44,2% sur la Charente-maritime et 51,9% au niveau national.

Une proportion de « sans diplôme » proche des moyennes des territoires d'échelle supérieure

En 2011, 18,1% des 15 ans ou plus non scolarisés, ne sont titulaires d'aucun diplôme, face à 17,1% en Charente-maritime et 17,6% en France.

Indicateurs de revenus et de pauvreté

Une proportion de foyers fiscaux non imposés légèrement supérieure à celle des territoires d'échelle supérieure
 En 2011, la CAPR compte 48,1% de foyers fiscaux non imposables contre 46,9% sur le Département et 47% sur la Région (46% en France en 2010) - (source : INSEE – DGFIP)

La population

Située au cœur du territoire de la CARO, dans une boucle de la Charente, Rochefort, Sous-préfecture de Charente-maritime, est la Ville centre de la Communauté d'agglomération.

Avec ses 25 183 habitants, Rochefort représente 40% des habitants de la CARO, en 2011.

Un territoire marqué par le phénomène de périurbanisation

Entre 2006 et 2011, alors que la population de la CAPR progresse de 3%, Rochefort perd 4,2% de sa population. Si cette baisse semble actuellement stabilisée, ce phénomène est très marqué comme dans de nombreuses communautés d'agglomération.

L'attraction du territoire profite davantage aux communes périphériques qu'à la Ville centre, qui a perdu 1 116 habitants en 5 ans.

Si comme la Communauté d'agglomération, Rochefort connaît un solde naturel neutre, contrairement à la CA, la Ville a un solde migratoire négatif (-3,5% sur 5 ans) qui contraste également avec l'attraction de la Charente-maritime (solde migratoire de +5% sur 5 ans).

Une tendance au vieillissement plus marquée que sur la CA

En 2011, les moins de 20 ans représentent 22%, sur Rochefort, ce qui est proche des taux de la CAPR (22,5%) et du département (21%).

Simultanément, les 60 ans et plus représentent 28,6 % de la population rochefortaise, ce qui est très proche de la CAPR (28%) et reste inférieur au département (30,5%).

Comme ailleurs, l'indice de jeunesse sur Rochefort poursuit sa baisse. Il est de 0,76 en 2011 soit un ratio inférieur à la CA mais supérieur à celui du département.

Ce vieillissement est confirmé par l'augmentation de la part des 45 ans et plus qui, entre 2006 et 2011, progresse de près de 4 points (passant de 44,7% à 48,6% aujourd'hui).

Les ménages

Un accroissement des personnes seules et une diminution des familles avec enfants

En 2011, la structure des ménages de Rochefort se distingue de celle de la CA par l'importance des personnes seules (43,5% contre 34,9%). En 6 ans, le taux de ménages d'une seule personne a progressé de 2 points.

Sur Rochefort, en 2011, 59,6% des personnes isolées sont des femmes.

En 5 ans, le nombre d'hommes seuls a augmenté de 10,5%.

Simultanément, de 2006 à 2011, alors que la part des ménages avec enfant(s) régresse de 1,4 points et atteint 28,5% (contre 30,6% sur la CAPR en 2011). La part des familles monoparentales qui continue de progresser sur Rochefort avec 11,7% en 2011 (contre 8,6% sur la CAPR et 8,3 au niveau national).

L'importance des familles nombreuses (3 enfants ou plus)

Entre 2006 et 2011, la part des familles nombreuses a légèrement progressé sur Rochefort.
En 2011, Rochefort compte une proportion de familles nombreuses plus importante que la CAPR (7,3% contre 6,9%).

Les logements

Une croissance des résidences principales atténuée par l'augmentation des résidences secondaires et l'importance des logements vacants

Entre 1999 et 2010 le taux d'évolution annuel moyen des logements est deux fois plus important sur la CAPR que sur Rochefort, alors que le taux d'évolution des résidences secondaires est deux fois plus important sur Rochefort que sur la Communauté d'agglomération.

Si le taux des logements vacants a connu un ralentissement de sa progression en 1999, il progresse à nouveau depuis 2006 et concernerait, en 2011, selon l'INSEE, 1 586 logements soit 10,5% des logements (contre une vacance de 8% sur la CAPR et de 7,3% au niveau national).
Simultanément, dans le cadre de la taxe sur les logements vacants, il était recensé sur la Ville, en 2013, 347 logements vacants depuis au moins un an.

Sur Rochefort, l'importance des logements vacants, dont le nombre varie suivant les sources, se trouve accentué par la forte présence de logements potentiellement indignes qui représenterait 10,3% des résidences principales privées occupées, soit plus de 1 000 logements (contre 7% en Charente-maritime) (*source FILCOM 2010*).

Des logements plus petits

Rochefort dispose de logements plus petits que sur la CAPR, dont les taux sont assez proches de ceux du département. Plus on s'éloigne de la Ville centre, plus le nombre moyen de pièces par résidence principale augmente.

Statut d'occupation

Une prédominance de locataires

Contrairement aux autres échelles de territoire, Rochefort se distingue avec 52,8% de locataires, en 2011 (contre 38,5% sur la CAPR et 39,8% au plan national).

L'importance des logements locatifs HLM

En 2011, l'INSEE recense 2 217 logements locatifs HLM (soit 17,7% des résidences principales). De son côté, au 1^{er} janvier 2014, la DDTM recensait, au titre de la loi SRU, 2 992 logements sociaux (publics et privés), ce qui représentent 23,16% des résidences principales.

Une diminution de la population en âge de travailler
 Entre 2006 et 2011, la part des 15-64 ans diminue de près de 6%, alors que sur la même période, elle augmente de 3% sur la Charente-maritime.

Une part de population active occupée beaucoup plus faible qu'ailleurs

La part des actifs avec emploi est beaucoup plus faible que sur la CAPR (55,5% sur Rochefort contre 60,1% sur CAPR en 2011) et simultanément, la part des chômeurs est beaucoup plus importante que sur la CAPR (15,5% sur Rochefort contre 11,9% sur la CA en 2011).

L'importance des « autres inactifs » dans la population en âge de travailler

Ils ont entre 15 et 64 ans, ne sont ni étudiants, ni retraités, ni chômeurs. Ils ne travaillent pas et ne recherchent pas d'emploi. Ce sont en grande majorité des femmes au foyer, mais aussi des personnes ayant cessé leur activité pour des raisons de santé ainsi que d'anciens salariés licenciés en fin de carrière et qui n'espèrent plus trouver un emploi.
 En 2011, 11% des rochefortais en âge de travailler sont identifiés comme autres inactifs, contre 9,2 sur la CAPR, 8,5% sur le Département et 7,7% sur la Région.

Une population active rochefortaise plus jeune

La part des jeunes actifs (moins de 25 ans) est plus importante sur Rochefort (13,6% en 2011) que sur les autres territoires de plus grande échelle (11,3% sur la CAPR et le Département, et 11,4% sur la Région).
 De plus, le taux d'activité des jeunes femmes est 2 points en dessous du taux d'activité des jeunes hommes, ce qui est également le cas sur les autres territoires.

Un taux d'emploi encore plus faible sur Rochefort que sur la CAPR

La part de la population active occupée est beaucoup plus faible sur Rochefort (55,4%) que sur les autres territoires locaux (plus de 60% sur la CAPR et le Département, en 2011).
 Ce phénomène est encore plus marqué chez les rochefortaises qui connaissent un taux d'emploi de 52,7%, en 2011, contre 57,2% sur la CAPR et 58,4% sur le Département.

La prédominance des employés

En 2011, la part des employés prédomine sur Rochefort avec 34,5%, contre 33,1% sur la CAPR, 31,6% sur le Département et 28,7% en France. Simultanément, le taux de cadres et professions intellectuelles supérieures, qui a progressé de 40% sur Rochefort entre 1999 et 2010 (+ 43% au plan national), est légèrement plus fort que des moyennes locales (CAPR, département).

L'importance des emplois occupés à statut précaire
 En 2011, Rochefort se distingue avec 16,6% des salariés occupés à statut précaire (CDI, intérim et emplois aidés), contre 12,9% sur la CAPR, 11,8% sur le Département et 10,6% au plan national.

Le temps partiel largement féminisé
 En 2011, sur Rochefort, 19,4% des salariés occupent un emploi à temps partiel, avec un taux pour les femmes de 20 points au-dessus de celui de hommes (la différence est de 22,3 points sur la CAPR et de 24 points sur le Département).
 Ainsi, 75,3% des salariés à temps partiel sont des femmes (contre 79,9% sur la CAPR, 81,4% sur le Département et 79,9% sur la France).

Un chômage fortement ancré sur Rochefort
 En 2011, Rochefort connaît un taux de chômage (au sens de l'INSEE) de plus de 8 points au-dessus du département et 9,5 points au-dessus du niveau national.
 La répartition hommes/femmes est assez équilibrée.

Rochefort		CAPR		Charente-maritime		France	
2006	2011	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Nbre de chômeurs	2 035	2 406	4	31	35	3 168	3 621
Taux de chômage	17,0 %	21,8 %	16,5 %	12,2 %	13,3 %	11,1 %	12,3 %
Part de femmes parmi les chômeurs	56,6 %	49,3 %	50,7 %	56,5 %	52,5 %	53,7 %	50,8 %

(source : INSEE RP2006 et RP2011) - (taux de chômage INSEE : rapport entre le nombre de chômeurs et la population active -occupée et chômeurs)

Scolarisation et diplômes

Si entre 1999 et 2010, l'évolution des diplômes des rochefortais est globalement similaire à celle des autres territoires (Département, Région, France) avec une diminution des « sans diplômes » et des titulaires BEPC/Brevet des collèges ou inférieur, et une augmentation des titulaires de baccalauréat et plus, il existe de fortes disparités en la matière.

Des « 18-24 ans » beaucoup moins scolarisés qu'ailleurs
 En 2011, comme sur la CAPR, seulement 35% des rochefortais de 18-24 ans sont scolarisés (contre 44,2% sur le Département et 51,9% au niveau national). Cette faible scolarisation confirme le fort taux d'activité des moins de 25 ans (vu plus haut) et s'explique, sans aborder le sujet des capacités scolaires, par la faible présence d'enseignements supérieurs sur le territoire ainsi que par les difficultés pour les jeunes à suivre des études qui génèrent des frais de déplacement et/ou de logement.

Cette sortie du système scolaire apparaît dès la fin de l'âge obligatoire puisqu'en 2011, 7,9% des rochefortais de 15-17 ans ne sont pas scolarisés (contre 4,3% sur le Département et 3,9% sur la France).

Une proportion de « sans diplôme » plus importante qu'ailleurs
En 2011, 20,9% des 15 ans ou plus non scolarisés ne sont titulaires d'aucun diplôme, contre 18,1% sur la CAPR, 17,1% sur le Département et 17,6% à l'échelle nationale. La part des femmes est de 3 points supérieure à celle des hommes.

Indicateurs de revenus et de pauvreté

En 2011, un peu plus de la moitié des foyers fiscaux rochefortais (51,8%) perçoit un revenu fiscal de référence inférieur ou égal à 15 000 € (contre 43% sur le Département et la Région) - (source : IROCOM 2012).

Une proportion de foyers fiscaux non imposés plus forte qu'ailleurs
En 2011, la proportion de foyers fiscaux non imposés sur Rochefort est très

au-dessus de celle des territoires supra-communaux (53,3% sur Rochefort contre 48,1% sur la CAPR et de d'environ 47% sur le Département et la Région) - (source : INSEE – DDGFIP)
Avec 18 687 €, en 2011, le revenu net moyen déclaré est également bien en deçà de celui de la CAPR (21 012 €), du Département (22 806 €) et de la Région (22 444 €) - (source : INSEE - DGFIIP).

Des pauvres plus pauvres, des riches moins riches et une faible médiane des revenus
L'examen des indicateurs de distribution des revenus ci-dessous permet d'apprécier les inégalités de revenus sur un territoire. Ces indicateurs se basent sur une approche de la pauvreté dite « monétaire » et s'appuient sur les « ressources » disponibles avant les effets redistributifs des prestations et des impôts.
Ces indicateurs démontrent que les foyers fiscaux rochefortais ont de plus faibles revenus qu'ailleurs. Le Département et la Région ont des indicateurs très proches.

En 2011, le revenu fiscal médian par unité de consommation (c'est-à-dire le niveau central des revenus) en France est de 19 218 €, contre 16 499 € sur Rochefort.

Les indicateurs de disparité permettent de qualifier la faiblesse des revenus rochefortais, ainsi :
- les 10% les plus pauvres (1^{er} décile) disposent d'un revenu fiscal maximum de 4 093 €, soit 3 530 € en dessous celui du Département ;
- les 10% les plus aisés (9^{ème} décile) disposent d'un revenu minimum de 32 138 € soit 3 347 € en dessous de celui du Département.
- le niveau des revenus les plus hauts est 7,9 fois plus élevé que celui des plus faibles (cela démontre une très grande disparité entre les plus hauts et les plus bas revenus).

L'examen des indicateurs de distribution des revenus démontre que les catégories les plus pauvres sont plus pauvres qu'ailleurs et que les catégories les plus aisées sont moins riches qu'ailleurs.

Indicateurs de distribution des revenus :

2011	Nbre d'unités de consommation	Médiane du revenu fiscal par UC (€)	1er décile du RF par UC (€)	9ème décile du RF par UC (€)	Rapport inter décile du RF par UC
Rochefort	17 408	16 499	4 093	32 138	7,9
Saintes	18 260	17 933	5 093	36 108	7,1
Royan	14 355	19 605	7 443	40 050	5,4
La Rochelle	51 699	18 071	5 250	39 325	7,5
CAPR	40 256	17 957	6 683	33 155	5,0
Charente-maritime	437 173	18 351	7 623	35 485	4,7
Poitou-charentes	1 213 680	18 204	7 524	34 321	4,6
France	42 465 510	19 218	6 924	38 960	5,6

(source : INSEE - DGFIP Revenus fiscaux localisés des ménages)

Des allocataires CAF plus précarisés qu'ailleurs

Avec un taux de couverture par les prestations CAF de 49,3% sur Rochefort (38% sur la CAPR, 41% sur le Département), la précarité des allocataires s'avère plus importante sur Rochefort que sur les autres échelles locales.

Les données de la CAF soulignent que, sur Rochefort :

- 50% des allocataires sont isolés (contre 38% sur le Département),
- 28% des allocataires sont bénéficiaires du RSA (contre 19% sur le Département),
- 32% ont un revenu constitué à plus de 50% de prestations CAF (contre 22% sur le Département) - (Source : CAF - données au 31/12/2012)

Afin de favoriser l'accès aux soins, la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) compense le manque de revenu pour les populations à bas revenus. Sur Rochefort, 10,8% des allocataires de la CNAAM bénéficient de la CMUC (le taux de couverture des femmes est très proche de celui des hommes).

III.3. Spécificités des quartiers prioritaires

47,4% du quartier prioritaire Centre ville-Avant-garde est contenu dans l'IRIS du Centre ville sud et 52,6% dans Beaune-Avant-garde. La totalité du quartier prioritaire Petit Marseille est contenu dans l'IRIS Petit Marseille-Mauratière.

Les données sur ces quartiers correspondent aux données 2010 de l'INSEE des IRIS où se situent les quartiers prioritaires.

La population

Des quartiers en perte d'habitants
Entre 2006 et 2010, alors que Champlain gagne 304 habitants, en raison de la livraison de logements neufs, Centre ville sud et Beaune-Avant-garde perdent 1018 habitants et, de son côté, Petit Marseille-Mauratière perd 385 habitants, notamment en raison des démolitions opérées dans le cadre du renouvellement urbain.

Une population plus jeune que sur Rochefort et la CAPR
En 2010, Beaune-Avant-garde et Petit Marseille-Mauratière ont des indicateurs de jeunesse plus forts que les moyennes communale et d'agglomération, soit respectivement 0,84 et 1,14. En 2010, Beaune-Avant-garde et Petit Marseille-Mauratière ont une part des moins de 20 ans supérieure à la moyenne communale (23 et 28% contre 21,8%). La part des jeunes sur Centre ville sud est plus faible avec 18%.

Une prédominance de jeunes adultes en Centre ville sud et des moins de 20 ans sur Petit Marseille-Mauratière
Centre ville sud comporte la plus forte part des 20-59 ans de la Ville (60% contre 50% sur Rochefort).
Si la répartition de la population sur Beaune-Avant-garde est assez proche du niveau communal, Petit Marseille-Mauratière se distingue avec une part plus importante de moins de 15 ans (22,2% contre 15,9% sur Rochefort) et Centre ville sud avec une part plus forte des 15-29 ans (24,5% contre 18,1% sur Rochefort).

Une répartition hommes-femmes équilibrée
Alors que la répartition de la population par sexe est partagée sur Rochefort entre 46,6% d'hommes et 53,3% de femmes, elle est plus équilibrée sur Centre ville sud (50/50), Beaune-Avant-garde et Petit Marseille-Mauratière ayant des taux similaires au niveau communal. Par ailleurs, les femmes sont fortement représentées dans les faubourgs et sur la Casse aux Prêtres.

Les ménages

L'importance des hommes seuls en Centre ville sud et la

Marseille-Mauratière

La part des personnes seules, qui est de 43,3% sur Rochefort, atteint 60,4% sur Centre ville sud, en 2010. Parmi ces ménages d'une seule personne, les hommes sont plus fortement présents sur le Centre ville sud (54,7%), alors que la part des femmes est beaucoup plus importante sur Beaune-Avant-garde (70,2%) et Petit Marseille-Mauratière (67,2%). Il faut noter que d'autres quartiers connaissent des taux de femmes seules supérieurs au taux communal : Casse aux Prêtres, Grand Breuil et Renan-Parat.

L'importance des familles monoparentales sur Beaune-Avant-garde et

Petit Marseille-Mauratière

Alors que Rochefort détient un record au niveau des familles monoparentales (11,7% en 2010), Beaune-Avant-garde et Petit Marseille-Mauratière connaissent des taux encore plus importants avec respectivement 13,5% et 16,2%. Un autre quartier d'habitat social connaît un taux supérieur : Casse aux Prêtres avec 19%, en 2010.

Les logements

En 2010, Centre ville sud comporte 13% des logements rochefortais, Beaune-Avant-garde, 6,8% et Petit Marseille-Mauratière 8,1%.

L'importance des logements vacants en Centre ancien

Les logements vacants se répartissent sur tous les quartiers. Mais, plus de 46% sont concentrés sur le Centre ancien (nord et sud) et 20,8% sur le Centre ville sud, en 2010 (au sens de l'INSEE). Au-delà du Centre ville, les quartiers prioritaires ne connaissent pas de vacance spécifique.

Les plus petits logements en Centre ville et les plus grands en

périphérie

Centre ville sud se distingue avec une prédominance des types 1, 2 et 3 : 33,5% des types 1 et 22,1% des types 2 rochefortais sont situés en Centre ville sud. De leurs côtés, Beaune Avant-garde et Petit Marseille-Mauratière comptent une plus forte proportion de types 3, 4 et 5. Ainsi, 12,1% des types 4 et 11,1% des types 5 rochefortais se trouvent sur Petit Marseille-Mauratière.

Il faut noter que Casse aux Prêtres se distingue encore plus fortement que les quartiers prioritaires par l'importance des grands logements : le secteur regroupe 15,5% des types 4 et 15,3% des types 5.

L'imposante part de locataires sur le Centre ville (84% sur centre ville sud en 2010)
Le Centre ville est le quartier qui compte le plus de locataires HLM (613 logements pour l'INSEE en 2010 et 658 logements pour la DDTM fin 2013), vient ensuite la Casse aux Prêtres avec ses parcs de logements sociaux (429 logements pour l'INSEE en 2010 et 538 logements pour la DDTM fin 2013). En 2010, Centre ville sud se distingue également avec 61,3% de locataires privés (contre 34,8% sur Rochefort) et 22,7% de locataires HLM (contre 18,7% sur Rochefort, en 2010, suivant l'INSEE).

La faible ancienneté dans le logement pour les habitants du Centre ville
En 2010, 30,5% des habitants de Centre ville sud (33,8% sur le nord) ont une ancienneté dans leur logement de moins de 2 ans (contre 19% sur Rochefort et 16% sur la CAPR).
A contrario, 52,5% des habitants de Beaune-Avant-garde et 43,8% des habitants du Petit Marseille-Mauratière ont une ancienneté dans leur logement de plus de 10 ans (contre 42,2% sur Rochefort et 45,9 sur la CAPR).

Activité et emploi

Centre ville sud marqué par la précarité dans l'emploi des femmes
Centre ville sud est le quartier où la part de la population active occupée rochefortaise (taux d'emploi) est la plus faible : 50,4% contre 56,9% sur Rochefort, en 2010.
Ce taux est encore plus faible concernant les femmes actives occupées, avec 43,5% contre 53,5% sur Rochefort, en 2010.
De plus dans ce quartier, les femmes ont un taux d'emploi (43,5%) de 10 points en dessous du taux communal, qui est de 53,5%.

La Casse aux Prêtres se distingue avec un taux d'emploi des jeunes (20,5%, en 2010) de 12,7 points en dessous du taux communal.

Des quartiers prioritaires marqués par la précarité des emplois salariés
Alors que sur Rochefort, 57,4% des actifs occupés sont des ouvriers ou des employés, Centre ville sud en compte 61,2%, Beaune-Avant-garde (ainsi que Casse aux Prêtres) plus de 65% contre 55,8% sur Petit Marseille-Mauratière.

La part des salariés occupant un temps partiel est un peu plus importante sur les quartiers prioritaires avec 19,6% sur Centre ville sud, 21,3% sur Beaune-Avant-garde et 20,4% sur Petit Marseille-Mauratière contre 18,9% sur Rochefort.

Un taux de chômage encore plus fort dans les quartiers prioritaires
En 2010, Centre ville sud connaît un taux de chômage (30,5% au sens de l'INSEE), de plus de 10 points au-dessus de la moyenne communale, dont 27,5% chez les hommes et 34,4% chez les femmes. Petit Marseille-Mauratière se situe à 24,5%, dont 23% chez les hommes et 26,2% chez les femmes. Les taux sur Beaune-Avant-garde sont inférieurs à ceux de Rochefort avec 17% chez les femmes et 19% chez les hommes, contre 20,2% sur Rochefort.

Des écarts de chômage importants suivant les secteurs
Centre ville sud comporte une part plus importante d'hommes demandeurs d'emploi alors que les femmes sont plus représentées sur la Casse aux Prêtres.

Les jeunes demandeurs d'emploi sont plus fortement présents dans les quartiers pavillonnaires comme la Beaune-Avant-garde et le Grand Breuil. La part des hommes est plus importante sur ces quartiers ainsi que sur le Petit Marseille-Mauratière (alors que la part des jeunes femmes est plus importante sur Champlain et Chante-alouette).

Le Petit Marseille se distingue avec chez les jeunes demandeurs d'emploi une majorité d'hommes et chez les seniors une majorité de femmes. Le chômage est plus fortement ancré sur Beaune-Avant-garde et Petit Marseille-Mauratière qui connaissent 40% de demandeurs d'emploi de longue durée, contre 33,5% sur Rochefort, en 2011.

Scolarisation et diplômes

Des « 18-24 ans » beaucoup moins scolarisés qu'ailleurs

En 2010, sur les 44 jeunes de 15 à 17 ans qui ne sont pas scolarisés sur Rochefort (soit 5,5% de 15-17 ans, contre 4,3% sur la Charente-maritime), 29,5% habitent Casse aux Prêtres, 20,4% Petit Marseille-Mauratière, 15,9% Centre ville sud.

Une proportion de « sans diplôme » ponctuellement plus forte qu'au niveau communal

Centre ville sud et Beaune-Avant-garde ont un taux de 3 points au-dessus de la moyenne communale. Petit Marseille-Mauratière connaît un taux similaire à la moyenne rochefortaise. A chaque fois la part des femmes est plus importante que celle des hommes.

Indicateurs de revenus et de pauvreté

Une part de ménages non imposables exceptionnellement forte sur Centre ville sud

En 2009, 64,6% des ménages de Centre ville sud ne sont pas imposables, contre 49% sur Rochefort. Petit Marseille-Mauratière a un taux proche de la commune avec 50,7% et Beaune-Avant-garde compte 42,1% de ménages non imposables.

(source : Direction générale des services fiscaux – INSEE 2009)

De fortes disparités de revenus dans les quartiers prioritaires

Lorsque l'on examine la situation des secteurs IRIS, nous constatons que Centre ville sud et Petit Marseille ont, en 2011, un revenu fiscal médian moyen par unité de consommation inférieur à la moyenne communale qui est de 16 499 € (contre 18 351 en Charente-maritime et 19 218 en France) avec respectivement 11 844 € et 15 448 €.

Sur Petit Marseille-Mauratière, le rapport interdéciles est, en 2011, 4 fois plus important que le ratio moyen sur Rochefort (soit 31,6 contre 7,9 sur Rochefort ou 5,6 en France).

Cela démontre l'importance de l'écart entre les plus hauts et les plus bas revenus et donc la forte inégalité dans la distribution des revenus.

Sur le Centre Ville Sud, le rapport interdéciles est, en 2011, de 79, soit 10 fois plus important que sur Rochefort, en raison du niveau extrêmement faible du

1^{er} décile (revenu au-dessous duquel se situent 10% des revenus ou au-dessus duquel se situent 90% des revenus) - (source : INSEE DGFIP)

La distinction des quartiers prioritaires

Les allocataires de Centre ville et Petit Marseille-Mauratière présentent un taux de couverture par les prestations CAF respectivement de 68% et 63% (49,3% sur Rochefort).

Les données de la CAF confirment la précarité des habitants des quartiers prioritaires. Ainsi :

- Centre ville sud est marqué par la forte proportion d'allocataires isolés, Beaune-Avant-garde et Petit Marseille-Mauratière se distinguent avec une importante proportion de monoparents (tout comme sur Casse aux Prêtres),

- Petit Marseille-Mauratière et Centre ville comptent une forte proportion de bénéficiaires du RSA et notamment du RSA socle,

- les allocataires de Petit Marseille-Mauratière et du Centre ville sont également fortement dépendants des prestations sociales.

IV . Orientations thématiques et stratégie :

D'une manière générale, le Contrat de Ville vise à lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales.

Il est proposé ici de décliner selon les orientations nationales, pilier par pilier, les orientations stratégiques et objectifs opérationnels propres au territoire, au regard des éléments de diagnostic repérés.

Cette déclinaison est le fruit d'un travail collectif mené par l'ensemble des partenaires et des services de l'état concernés.

IV.1 Le pilier Cohésion sociale

A/ La réussite éducative des enfants et des jeunes

Enjeux et contexte :

L'objet du volet éducatif de la Politique de La Ville est de favoriser la réussite éducative des enfants et des jeunes issus des quartiers prioritaires et d'améliorer le taux de réussite scolaire des élèves dans les établissements scolaires concernés. Dans ce cadre, le Programme de Réussite Educative a vocation à en constituer l'outil principal.

Au regard de la nouvelle géographie prioritaire, cinq établissements scolaires doivent donc faire l'objet d'une attention particulière sur le territoire.

Type d'établissement	Nom	Effectifs	Classes / sections	Quartier prioritaire de référence
Ecole maternelle	Herriot	103	4	Sud CV - AG
Ecole élémentaire	Herriot	173	8 (dont 1 clis)	Sud CV - AG
Ecole maternelle	La Gallissonnière	120	6	Petit Marseille
Ecole élémentaire	La Gallissonnière	130	6	Petit Marseille
Collège	La Fayette	529	18 EG 10 SEGPA	Sud CV - AG Petit Marseille

Sur l'ensemble de ces établissements scolaires, les constats suivants ont été faits :

- Des difficultés d'ordre scolaire importantes

Le Réseau de Réussite Scolaire de Rochefort mesure dès l'élémentaire au sein des établissements sus-cités des difficultés importantes dans l'acquisition du « Lire, écrire, parler », ainsi que dans la maîtrise du socle commun de manière générale.

- Un absentéisme précoce et perlé

Les partenaires soulignent un absentéisme important dans les classes maternelles concernées, mesuré entre 16 et 18 % contre moins de 10 % sur les autres établissements du territoire. Cette réalité porte interrogation sur le niveau de conscience partagé quant à l'intérêt de la scolarisation en maternelle.

En élémentaire cet absentéisme diminue nettement (autour de 5%) et reste proche des moyennes des autres établissements.

Au collège, il est constaté une augmentation significative de l'absentéisme perlé (disséminé sur l'ensemble de l'année scolaire), et ce dès la sixième. Ces absences répétées sont souvent dépourvues de justification et peuvent considérablement dégrader le fonctionnement normal des classes.

- Des problématiques de décrochage scolaire

La passivité en classe et les retards fréquents sont en augmentation et sont identifiés par les professionnels comme des signes précurseurs du décrochage. L'absence de motivations internes chez certains élèves et le manque de travail personnel à la maison sont vecteurs d'échecs grandissants. L'ensemble de ces éléments favorise l'émergence de situations de rupture qu'il est souvent difficile de faire évoluer positivement par la suite.

Textes et documents de référence :

- Convention triennale d'objectifs du 7 octobre 2013 entre le Ministre de l'Education nationale, la ministre déléguée à la réussite éducative d'une part et le ministre délégué à la ville d'autre part.
- Convention triennale d'objectifs du 4 avril 2013 entre le ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et le ministre délégué à la ville.
- Convention triennale d'objectifs du 21 mai 2013 entre le Ministère des Droits des femmes et le Ministère délégué à la Ville.
- Instruction du 28 novembre 2014 relative à l'intégration des enjeux d'éducation au sein des contrats de ville.
- Circulaire du 25 mars 2015 relative à l'intégration des enjeux et de la place du sport au sein des contrats de ville.

Thématique :

Favoriser la réussite éducative des enfants et des jeunes

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions et programmes	Échelle territoriale
<p>1) Réduire de manière significative les écarts de réussite scolaire entre les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires et ceux de l'ensemble du territoire.</p>	<p>Lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire.</p>	<p>Mise en œuvre du projet de territoire du RRS de Rochefort sur les enjeux de qualité de l'accueil des enfants de moins de trois ans à l'école et sur la scolarisation en maternelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du projet territorial du RRS Rochefort sur la prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire. - Accompagnements individualisés dans le cadre du PRE - Poursuivre le travail des liaisons CM2/6ème et 3ème/2nde dans le cadre du réseau ECLORE - Faciliter l'accueil des élèves de 3ème issus des QP en stage d'observation et particulièrement dans le cadre des SEGPA 	<p>Quartiers prioritaires et quartiers de veille</p>

<p>1) Réduire de manière significative les écarts de réussite scolaire entre les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires et ceux de l'ensemble du territoire. (Suite)</p>	<p>Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants et dans les actions éducatives proposées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le diagnostic parentalité entamé sur le territoire en articulation avec le PEL - Développer les actions de soutien à la parentalité - Mise en œuvre du projet territorial du RRS de Rochefort sur la qualité des relations écoles / familles 	<p>Quartiers prioritaires</p>
	<p>Favoriser la complémentarité des temps éducatifs (scolaires, péri-scolaires) ainsi que la coordination des acteurs concernés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du plan d'actions du Projet Educatif de Territoire - Coordination et relance du PEL 	<p>Commune de Rochefort</p>
<p>Accompagner les élèves en difficulté par une prise en charge éducative personnalisée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement individualisé dans le cadre du PRE - Accompagnement spécifique dans le cadre des CLAS 	<p>Quartiers prioritaires et quartiers de veille</p>	

<p>2) Favoriser l'accès des enfants et des jeunes des quartiers prioritaires à l'offre socio-éducative, culturelle et sportive du territoire.</p>	<p>Faciliter l'accès à la pratique sportive et lutter contre le « décrochage sportif » à l'adolescence.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les actions de sensibilisation à la pratique sportive (Club des découvertes, animations sportives sur les quartiers). - Envisager la multiplication et la création de sections loisirs au sein des clubs sportifs de la ville en direction des adolescents et notamment des jeunes filles. - Favoriser l'accès libre aux équipements sportifs de plein air du territoire et multiplier les espaces de pratiques libres - Développer l'emploi sportif au sein des clubs, à vocation des jeunes des QP 	<p>Quartiers prioritaires</p>
	<p>Faciliter l'accès aux structures culturelles de la ville en développant des actions spécifiques au sein et en dehors des quartiers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les actions favorisant l'accès à la culture - Soutenir les structures de l'action culturelle dans leurs projets en direction des quartiers prioritaires - Envisager la mise en place des Parcours d' Education Artistique et Culturelle en lien avec le PEL 	<p>Quartiers prioritaires</p>

<p>2) Favoriser l'accès des enfants et des jeunes des quartiers prioritaires à l'offre socio-éducative, culturelle et sportive du territoire. <i>(Suite)</i></p>	<p>Renforcer l'engagement des jeunes, solliciter et développer les dynamiques de projet au sein des structures d'animation et de jeunesse.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les dynamiques participatives en marchant au sein des espaces jeunes du territoire. - Poursuivre le développement des animations jeunes de proximité au sein des quartiers prioritaires. - Multiplier les actions de communication en terme d'offre de loisirs sur les quartiers prioritaires - Accompagner les familles les plus en difficulté sur l'accès aux loisirs et aux vacances 	<p>Commune de Rochefort</p> <p>Quartiers prioritaires</p>
<p>3) Privilégier une approche éducative globale, au service des problématiques spécifiques des territoires prioritaires de la politique de la ville.</p>	<p>Articuler les dispositifs PEL et PEDT (droit commun) avec les dispositifs PRE et Politique de La Ville (quartiers prioritaires).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un poste de coordination générale PEL / CISPDP / Politique de la ville en 2015 - Dynamisation et relance des dispositifs PEL / CISPDP / Politique de la ville 	<p>Commune de Rochefort</p>

Favoriser la réussite éducative des enfants et des jeunes

Thématique :

Dispositifs à mobiliser :

- Le Projet Éducatif Local
- Le Projet Éducatif De Territoire
- Le Programme de Réussite Éducative
- Le dispositif D'COL
- Le dispositif « Plus de maîtres que de classes »
- Les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité
- Le dispositif Passerelle
- Le Réseau ECLORE
- Le Réseau de réussite scolaire Rochefort Lafayette
- Le réseau associatif
- Le Réseau d'Ecoute et d'Accompagnement des Parents (REAP)

Acteurs principaux à mobiliser :

- Les Services de l' Education nationale
- Le collège Lafayette
- Les écoles élémentaires et maternelles du secteur
- Le Lycée Merleau Ponty
- Le CCAS
- La Ville de Rochefort (Services jeunesse, sport, enfance, culture)
- L'AAPIQ
- Les AEL
- L'association Pyramid
- Les partenaires du PEL et du PEDT
- Les services de la DDCS
- Les agents de développement de la CAF

Indicateurs d'évaluation :

- (1)
- Réduction du nombre de décrocheurs
 - Réduction du taux d'absentéisme
 - Pourcentage d'élèves scolarisés en maternelles
 - Nombre d'actions innovantes à destination des parents
 - Nombre de prises en charge PRE

(2)

- Multiplication des espaces de pratiques sportives en QP
- Augmentation du nombre de salarié au sein des clubs sportifs
- Augmentation du nombre de licenciés issus des QP
- Augmentation du nombre d'enfants des QP sur les structures ACM
- Nombre de projets impliquants des jeunes des QP
- Taux de fréquentation des structures culturelles de la ville
- Nombre d'actions culturelles en direction des QP

(3)

- Fréquence des rencontres entre les acteurs (Coord. PEL)
- Niveau de définition du nouveau PEL

Partenaires financiers potentiels :

- Crédits Etat PRE (Spécifique)
- Crédits Etat Politique de la Ville BOP 147 (Spécifique)
- Crédits CARO Politique de la Ville (Spécifique)
- Crédits Ville de Rochefort Politique de la Ville (Spécifique)
- Crédits ERDF (Spécifique)
- Crédits Etat BOP 130, 140, 141, 163, 224, 230 (Droit commun)
- Crédits Etat CNDP (Droit commun)
- Crédits Ville de Rochefort PEL (Droit commun)
- Crédits CAF – Contrat Enfance-jeunesse (Droit commun)
- Crédits CAF – CLAS
- Crédits CAF – Fonds Public et Territoire
- Région CRDD

B/ La prévention de la délinquance

Enjeux et contexte :

Une délinquance spécifique sur le territoire :

La circonscription de Rochefort se situe en deuxième place en terme de faits de délinquance sur l'ensemble de la zone de Police Nationale 17.

La proportion de mineurs impliqués dans les faits de voie publique avoisine les 50 % sur l'ensemble de la commune.

Cette délinquance spécifique ajoutée à la multiplication des actes d'incivilité favorise le sentiment d'insécurité d'une partie de la population. Il s'agira néanmoins d'affiner le diagnostic sur les quartiers prioritaires pour saisir les problématiques spécifiques de ces territoires en matière de délinquance.

Fort de ces constats et de la nécessité d'une action collective, les acteurs locaux de la prévention et de la sécurité ont exprimé leur volonté de renforcer leur coopération en réactivant l'instance d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Les communes de Rochefort et Tonnay-Charente (en zone police) en collaboration avec les services de l'Etat, ont donc souhaité renforcer et relancer leur coopération au sein du CISPD. Ainsi, au cours de la formation plénière du 10 juillet 2015, ont été actées les orientations principales du Plan Territorial de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui devra être finalisé pour la fin de l'année 2015.

De fait, le diagnostic et les priorités d'actions du CISPD ont vocation à constituer l'essentiel du volet « prévention de la délinquance » du contrat de Ville.

Textes et documents de référence :

- Convention triennale d'objectifs avec le Ministère de l'Intérieur du 27 septembre 2013
- Stratégie nationale de prévention de la délinquance pour 2013 – 2017
- Circulaire du 31 décembre 2014 portant orientations pour l'emploi des crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance pour 2015
- Circulaire du 25 mars 2015 comportant les orientations en faveur de l'amélioration des relations entre la population et les forces de sécurité de l'Etat dans les zones de sécurité prioritaires et les quartiers de la politique de la ville
- Plan départemental de la Charente-Maritime de prévention de la délinquance pour les années 2014 à 2017

Stratégie et plan d'actions :

Thématique: La prévention de la délinquance			
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions et programmes	Échelle territoriale
<p>1) Développer une politique de prévention globale afin de garantir une complémentarité d'intervention entre les différents acteurs du territoire</p>	<p>Privilégier une coordination opérationnelle et définir un Plan Territorial de Sécurité et de Prévention de la Délinquance</p>	<p>- Animation des groupes de travail approuvés en formation plénière du CISPD sur les thématiques suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe 1: Prévention Enfance Jeunesse - Groupe 2: Tranquillité publique - Groupe 3: Prévention spécifique 15-20 ans 	<p>Rochefort / Tonmay-Charente</p>
	<p>Réactiver l'instance du CISPD afin de relancer une dynamique partenariale en matière de sécurité et de prévention</p>	<p>- Création d'un poste de coordinateur CISPD / PEL</p>	

<p align="center">2) Prioriser les actions de prévention au regard des orientations de la stratégie nationale et des problématiques spécifiques du territoire</p>	<p>Développer les actions de prévention prioritaires de type primaires auprès des enfants et des jeunes (moins de quinze ans)</p>	<p>- Mise en œuvre dans le cadre du CISP, groupe de travail « prévention enfance jeunesse »</p>	<p>Rochefort / Tonnay-Charente</p>
	<p>Agir contre le sentiment d'insécurité en élaborant un Schéma Local de Tranquillité Publique</p>	<p>- Mise en œuvre dans le cadre du CISP, groupe de travail « tranquillité publique » - Renforcement des actions de médiation en direction des quartiers prioritaires</p>	<p>Rochefort / Tonnay-Charente</p>
	<p>Prévenir les comportements délinquants émergents et lutter contre la récidive (15-20 ans)</p>	<p>- Mise en œuvre dans le cadre du CISP, groupe de travail « Prévention 15-20 ans »</p>	<p>Rochefort / Tonnay-Charente</p>
	<p>Améliorer l'accès aux droits et l'aide aux victimes</p>	<p>- Mise en œuvre par l'action de l'intervenante sociale en commissariat</p>	<p>Rochefort / Tonnay-Charente</p>
	<p>Soutenir les actions de lutte contre les violences intra-familiales et les violences faites aux femmes.</p>	<p>- Mise en œuvre dans le cadre d'une coordination départementale</p>	<p>Rochefort / Tonnay-Charente</p>

Thématique :
La prévention de la délinquance

<p><u>Dispositifs à mobiliser:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le CISPDP Rochefort / Tonnay-Charente - Les Dispositifs d'Adulte Relais - Les Locaux Jeunes - Le dispositif partenarial de veille en cas de trouble à l'ordre public à la sortie des établissements scolaires - La cellule de veille et de coordination sécurité et prévention de la délinquance. - L'intervenante sociale en commissariat - Le point d'accès aux droits (MSP) - Les Comités d' Education à la Santé et à la Citoyenneté 	<p><u>Acteurs principaux à mobiliser:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'équipe de prévention de l' AAPPIQ - Les AEL - Les collèges et lycées du territoire - La Régie Interquartiers - Altéa Cabestan - La Ville de Rochefort - La Police Nationale et la Police Municipale - L'OPH Rochefort Habitat Océan - La Direction Territoriale du Pays Rochefortais (CD 17) - L'ADSEA 17 - Le SPIP de Rochefort - La mission locale - Le CIDFF - Les agents de développement de la CAF
<p><u>Indicateurs d'évaluation:</u></p> <p>(1)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une coopération opérationnelle entre les acteurs dans le cadre du CISPDP - Nombre d'actions et niveau de définition du Plan Territorial de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Mise en place d'un Schéma Local de tranquillité Publique <p>(2)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminution des chiffres de la délinquance au niveau local - Diminution du taux de mineurs impliqués - Réduction du taux de récidive 	<p><u>Partenaires financiers potentiels:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Crédits Etat Politique de la Ville BOP 147 (Spécifique) - Crédits CARO Politique de la Ville (Spécifique) - Crédits Ville de Rochefort Politique de la Ville (Spécifique) - Crédits ERDF (Spécifique) - Crédits Etat FIPD (Droit commun) - Crédits Ville de Rochefort CISPDP (Droit commun) - Crédits département (DTPR) financement des postes B (Droit commun) - Crédits CAF – Prestation de service ACM

C/ La santé :

Enjeux et contexte :

L'Atelier Santé Ville a été créé par le CCAS en 2013 sur la Ville de Rochefort. Dans l'attente de la mise en place d'un Contrat Local de Santé, le diagnostic et les priorités d'actions de l'ASV ont vocation à constituer l'essentiel du volet santé du Contrat de Ville.

L'Atelier Santé Ville a mis en évidence sur le territoire une surmortalité significative pour certaines maladies (maladies respiratoires, pulmonaires et cancers de trachée, bronches, poumons, voies aéro-digestives). Le nombre de décès dus à l'alcool est aussi supérieur en comparaison à l'échelle régionale.

Ce diagnostic santé pointe les problématiques suivantes :

- l'accès aux droits,
- le renoncement aux soins,
- les conduites addictives,
- le mal être et l'isolement,
- le vieillissement.

En parallèle, il est noté pour les élèves de primaire des quartiers prioritaires le souhait, de renforcer l'accès aux structures de soins et de suivis médicaux (médecine scolaire, orthophonistes,...) et de développer le travail sur la santé et notamment sur l'hygiène alimentaire.

Textes et documents de référence :

- Convention triennale d'objectifs du 19 avril 2013
- Circulaire du 5 décembre 2014 relative à l'intégration des enjeux de santé au sein des contrats de ville
- Contribution des services régionaux de l'ARS du 10 septembre 2014
- Contribution de la délégation territoriale de l'ARS du 3 décembre 2014 pour La Rochelle, Rochefort, Royan et Saintes

Stratégie et plan d'actions :

Thématique :
La santé

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions et programmes	Échelle territoriale
<p>Améliorer l'accès aux soins et à l'offre de santé pour tous et particulièrement en faveur des habitants des quartiers prioritaires</p>	<p>En partenariat avec l'Assurance Maladie, favoriser l'accès et un meilleur recours aux droits en santé (CMU, CMU-C, ACS)</p>	<p>Animation d'un groupe de travail sur l'accès aux droits dans le cadre de l'ASV proposant les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la sollicitation et la formation des habitants relais sur les QP afin de repérer les bénéficiaires potentiels et de les orienter. - Création et diffusion d'une lettre mensuelle d'information à destination des professionnels des secteurs socio-éducatif et médico-social (actualité réglementaire, actions et dispositifs locaux) - Convention entre le CCAS et la CPAM dans le cadre du protocole d'accord national UNCCAS / CNAM - Proposition aux Rochefortais d'un contrat mutualisé de complémentaire santé dans le cadre du dispositif « Ma commune ma Santé » depuis juin 2015. - Optimisation des politiques de dépistages, notamment auprès des publics les plus modestes - Organisation de la journée Octobre Rose (journée de sensibilisation sur le dépistage du cancer du sein), avec une démarche spécifique en direction des habitants des quartiers prioritaires. - Examiner les possibilités d'accompagnement d'enfants et de jeunes dans le cadre du PRE - Programmer des actions spécifiques en direction des élèves de primaires des quartiers prioritaires (Hygiène bucco-dentaire, préventions des risques psycho-sociaux). 	<p>Commune de Rochefort</p>

Thématique :
La santé

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions et programmes	Échelle territoriale
<p>Améliorer l'accès aux soins et à l'offre de santé pour tous et particulièrement en faveur des habitants des quartiers prioritaires (suite)</p>	<p>Renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé au sein des quartiers prioritaires</p>	<p>- Mise en œuvre des actions programmées dans le cadre des groupes de travail thématiques de l'ASV sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La nutrition - L'accès aux sports et aux loisirs - La prévention des conduites à risque - La santé mentale - Le lien social (Développé dans la thématique lien social et citoyenneté). <p>- Organisation de réunion d'information en direction des professionnels de santé et par la suite des habitants des quartiers sur différentes thématiques.</p> <p>- Retravailler l'organisation pérenne d'un Forum Santé sur le territoire.</p> <p>- Affiner le diagnostic de l'ASV sur les quartiers prioritaires.</p> <p>- Accompagner la mise en place des actions de l'ASV sur les quartiers prioritaires</p>	<p>Commune de Rochefort</p> <p>Quartiers prioritaires</p>

Ressources et dispositifs du territoire, indicateurs d'évaluation :

Thématique : La santé	
<p><u>Dispositifs à mobiliser:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Atelier Santé Ville - Le Programme de Réussite Éducative - Le Centre Médico Psycho Pédagogique - Les CESC - Centre de planification et d'éducation familiale (Consultations, permanences et actions collectives) - Protection maternelle et infantile (Consultations, permanences et actions collectives) - La permanence d'accès aux soins de santé 	<p><u>Acteurs principaux à mobiliser :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le CCAS de Rochefort - L'ARS - La Ville de Rochefort - L'AAPIQ - Les AEL - La Boussole - Le CIDFF 17 - La Croix Rouge - La CPAM - Les structures spécialisées dans la prévention et la prise en charge des publics en difficultés avec une conduite addictive (CSAPA, CAARUD, Synergie 17,...) - Les services de santé scolaire et les établissements scolaires - DTPR - Services de PMI et centre de planification
<p><u>Indicateurs d'évaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'habitants relais formés - Nombre de bénéficiaire de la CMU et CMU-C - Progression du nombre d'adhérents à une mutuelle - Progression du nombre de personnes se rendant aux permanences de dépistages - Nombre d'actions de promotion de la santé mises en place - Pérennisation d'un forum santé sur le territoire - Dynamique du réseau et des partenariats 	<p><u>Partenaires financiers potentiels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Crédits Etat Politique de la Ville BOP 147 (Spécifique) - Crédits CARO Politique de la Ville (Spécifique) - Crédits Ville de Rochefort Politique de la Ville (Spécifique) - Crédits ARS Fonds d'Intervention Régional (Droit Commun) - Crédits Ville de Rochefort (Droit Commun)

D/ Le Lien social et la citoyenneté :

Enjeux et contexte :

La loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale urbaine du 21 février 2014 adopte le principe de co-construction de la Politique de la Ville avec les habitants, les associations et les acteurs économiques en s'appuyant notamment sur la mise en place de Conseils Citoyens.

En parallèle, un grand nombre de familles monoparentales et de personnes isolées est enregistré sur les quartiers prioritaires, il conviendra donc de renforcer l'offre d'actions collectives favorisant le lien social et la participation citoyenne.

Textes et documents de référence :

- Convention du 4 avril 2013 entre le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire, et de la vie associative et le ministre délégué à la Ville
- Réunion interministérielle du 6 mars 2015 sur l'égalité et la citoyenneté
- Circulaire du Ministre de l'Intérieur aux Préfets de mobilisation du ministère en faveur de l'égalité et de la citoyenneté
- Cadre de référence des conseils citoyens, Ministère de la ville, juillet 2014
- Nouveau cadre de référence de la lutte contre les discriminations au sein de la politique de la ville, CGFT, mai 2014

- Cadre de référence sur la mise en place des conventions pluriannuelles d'objectifs :

- Loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10
- Décret n°2011-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques

- Circulaires du Premier ministre relatives aux subventions de l'Etat aux associations, en date du 1er décembre 2000, 24 décembre 2002, 16 janvier 2007 et du 18 janvier 2010.

Thématique :
Le lien social et la citoyenneté

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions et programmes	Échelle territoriale
<p><i>Ouvrir en faveur de la citoyenneté et de l'égalité des chances</i></p>	<p>Favoriser le lien social et la participation citoyenne</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la mise en oeuvre des conseils citoyens : Un conseil citoyens devra être créé dans chaque quartier prioritaire, afin de favoriser l'expression de tous. Les modalités de nomination et de fonctionnement seront laissées à la libre appréciation de la collectivité et seront fonction du contexte local. Un chargé de mission doit être recruté à cet effet (porteur à définir). - Poursuivre la dynamique des conseils de quartiers - Soutenir et développer les actions collectives de proximité en faveur des personnes isolées et des jeunes (Lieux de convivialités). - Envisager la possibilité de création d'un deuxième centre social sur Rochefort 	<p>Quartiers prioritaires</p>
	<p>Encourager et soutenir les initiatives citoyennes et le pouvoir d'agir des habitants et des jeunes des quartiers prioritaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux actions citoyennes dans les quartiers prioritaires - Dynamiser le fonctionnement du FPH (Fonds de Participation des Habitants) - Dynamiser le fonctionnement du FLALJ (Fonds Local d'Aide à l'Initiative des Jeunes) 	<p>Quartiers prioritaires</p>
	<p>Lutter contre les discriminations de tous ordres</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Envisager la mise en place d'un Plan Territorial de Prévention et de Lutte contre les discriminations. 	<p>Communauté d'Agglomération</p>
	<p>Soutenir les associations de proximité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'accompagnement des associations de proximité dans le travail de coordination des dispositifs et la mise en place des actions. 	<p>Quartiers prioritaires</p>

Ressources et dispositifs du territoire, indicateurs d'évaluation :

Thématique : Le lien social et la citoyenneté	
<p><u>Dispositifs à mobiliser :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Fonds de Participation des Habitants - Le Fonds Local d' Aide à l'Initiative des Jeunes - Les Conseils de quartiers - Le réseau associatif - Le réseau d' Adultes Relais - L' Atelier Santé Ville 	<p><u>Acteurs principaux à mobiliser :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La Ville de Rochefort - La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan - Le CCAS de Rochefort - L'AAPIQ Centre Social - L'EVS des AEL - La Régie Interquartiers - Les associations de parents d' élèves - La Direction Territoriale du Pays Rochefortais (CD 17) - L' OPH Rochefort Habitat Océan - Les services de la DDCS - Les agents de développement de la CAF
<p><u>Indicateurs d'évaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des conseils citoyens - Evolution de l'implication des habitants dans les conseils citoyens - Nombre de projets initiés par les habitants des QP - Nombre d' habitants touchés par les actions de proximité - Mise en place d'un Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations - Niveau d'accompagnement des associations dans le travail de coordination. 	<p><u>Partenaires financiers potentiels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Crédits Etat Politique de la Ville BOP 147 (Spécifique) - Crédits CARO Politique de la Ville (Spécifique) - Crédits Ville de Rochefort Politique de la Ville (Spécifique) - Crédits Région (CRDD) (Droit Commun) - Crédits CAF (Droit Commun) - Crédits Ville de Rochefort (Droit Commun)

IV.3 Le pilier développement économique et emploi

Enjeux et contexte :

A/ Le développement de l'emploi :

- La zone d'emploi de Rochefort (Source INSEE 2011) :

Le taux de chômage présente ici porte sur la population active âgée de 15 à 64 ans et s'entend au sens du recensement. L'Insee considère comme étant au chômage, toute personne active se déclarant à la recherche d'un emploi, qu'elle soit inscrite ou non à Pôle emploi. Le nombre de demandeurs d'emploi au sens du recensement est donc souvent plus élevé que celui produit par le ministère du Travail, qui ne porte que sur les personnes effectivement inscrites à Pôle emploi.

La Ville de Rochefort connaît un taux de chômage (INSEE) important. Pour 2011, 21.8 % sur Rochefort, 16.5 % sur la CAPR, 13.3 % en Charente-Maritime, 12.3 % en France.

Ces difficultés sont accentuées sur les quartiers prioritaires. Les taux de chômage (INSEE zones Iris 2010) indiquent :

30.5 % pour le Sud-Centre Ville et 24.5 % pour le Petit Marseille-Mauratière avec un chômage de longue durée fortement ancré de 40 % contre 37.5 % sur Rochefort.

- La zone d'emploi de Rochefort (Source DIRRECTE et Pôle Emploi) :

Au 4ème trimestre 2014, le taux de chômage dans la zone d'emploi de Rochefort était de 12,1 % (soit une évolution annuelle de +0,5 points) ce qui est supérieur au taux de chômage du département qui s'élève pour la même période à 10,9 %.

La zone d'emploi de Rochefort connaît toutefois une baisse de la durée des périodes de chômage : 447 jours soit 19 jours de moins que les autres trimestres.

A fin avril 2015, 9 887 demandeurs d'emploi étaient inscrits à Pôle Emploi en catégorie A et 16 234 en catégorie ABC. Leur nombre a augmenté en un an, respectivement, de 6,8 % et 9,5 % (contre 8 % et 9,3 % au niveau départemental).

La progression est particulièrement forte pour les seniors (+ 10,7%) et les bénéficiaires du RSA (+ 10,2%).

Le nombre d'offres d'emploi a baissé de 6,4 % sur un an, plus fortement qu'à l'échelle du département (-3,8%). On note toutefois une augmentation des déclarations préalables à l'embauche sur un an, y compris l'intérim (+ 6,8%).

Le nombre de CD et le travail en intérim ont connu une légère baisse en début d'année au profit des emplois en CDI et durables qualifiés.

Les secteurs qui ont le plus fortement recruté en janvier 2015 sont le service collectif, l'industrie et le commerce.

Pôle emploi a enregistré pour 2014, 1 540 bénéficiaires de formations, soit largement au dessus des objectifs. Concernant les contrats aidés, 95 personnes sont entrées en CIE de janvier à fin mai 2015 et 251 personnes en CAF sur la même période.

- La demande d'emploi des quartiers prioritaires (Source Pôle Emploi).

Pôle Emploi a fourni les données permettant une observation fine des demandeurs d'emploi de la commune de Rochefort et des **quartiers prioritaires**. Il s'agit d'une photographie de la demande d'emploi à fin janvier 2015.

La demande d'emploi totale :

Catégories *	Commune de Rochefort	Petit Marseille Centre ville sud Avant-garde	% 2 quartiers / Commune
DEFM A	2181	441	20,2 %
DEFM ABC	3079	569	18,4%
DEFM ABCDE	3462	625	18 %

Les jeunes et les seniors inscrits comme demandeurs d'emploi représentent respectivement 18% et 21 % de la demande d'emploi. La proportion de jeunes est identique à celle de la commune, celle des seniors légèrement inférieure.

La demande d'emploi de longue durée :

Catégories *	Commune de Rochefort	Petit Marseille Centre ville sud Avant-garde	% 2 quartiers / Commune
DEFM A	849	171	20 %
DEFM ABC	1321	241	18,2 %
DEFM ABCDE	1377	252	18,3 %

Elle représente 38,7 % du total de la demande d'emploi totale, soit une proportion équivalente à celle de la commune (38,9%) et inférieure à celle du département (42,4%).

Les demandeurs d'emploi bénéficiaires du revenu de solidarité active

Toutes catégories confondues, alors que 990 demandeurs d'emploi de l'agglomération sont au RSA, 249 le sont dans les quartiers prioritaires. Les premiers représentent 28,6% du total, les seconds 39,8%, soit 11,2 points d'écart.

Les niveaux de formation et de qualification

Les personnes de bas niveaux de qualification (V et infra) représentent 78% de la DEFM de cat A, contre 67% au niveau communal, soit un écart de 11 points.

De même les pourcentages sont respectivement de 49% et 41% pour les personnes non qualifiées, soit un écart de 8 points.

L'offre de service existante sur Rochefort est multiple : Pôle emploi, PLIE, Mission Locale, CAP Emploi, DTAS, structures d'insertion par l'activité économique, AFPA ... Le Plan Local pour l'insertion et l'Emploi (PLIE) de l'agglomération Rochefort Océan a accompagné en 2014, 433 personnes dont 37,2 % résident sur des zones CUCS (anciens quartiers de la politique de la ville) : en 2013 le nombre de personnes suivies était de 494 dont 37 % en zone CUCS (ref : bilan qualitatif des parcours emploi PLIE).

La Régie Interquartiers, Vivractif, l'ADCR et l'AAPIQ, sont particulièrement mobilisés pour proposer des actions spécifiques « emploi » sur les quartiers.

Des prestations diverses sont offertes : prestations pôle emploi, clause d'insertion par l'activité économique, formation, validation des Acquis de l'Expérience, accompagnement à la création d'entreprise ... Il conviendra d'affiner le diagnostic afin de vérifier si des difficultés d'accès et de mobilisation de ces ressources existent. Il s'agira également de mesurer le niveau d'intervention de chacun auprès des demandeurs d'emploi dans les quartiers pour une plus grande visibilité pour les demandeurs.

Il est souligné que beaucoup de personnes souffrent de l'instabilité professionnelle, une grande précarité et des difficultés d'accès à l'emploi ordinaire.

L'importance des hommes seuls sur Sud Centre Ville et des femmes seules sur «Beaune-Avant-garde » et «Petit Marseille-Mauratière» demandera un diagnostic affiné pour envisager, si nécessaire, des démarches particulières ciblées sur ces personnes.

B/ Le développement économique :

Le PRU du Petit Marseille a été l'occasion de favoriser l'implantation dans le quartier d'activités commerciales et tertiaires orientées vers la santé. Cette approche pourrait être renforcée compte tenu de la disponibilité de locaux et de terrains pouvant accueillir de nouvelles activités économiques.

Comme il était indiqué dans le PSL (Plan Stratégique Local), le développement de cet axe nécessite un circuit d'information partagé sur les demandes d'implantation d'activités sur le territoire ainsi qu'une réflexion sur les moyens facilitant l'installation de commerces de proximité dans les locaux vacants (aides publiques, révision des prix pratiqués, portages immobiliers via des commerces relais,...).

Pour la zone « Centre ville – Avant Garde », les enjeux sur le développement économique semblent plus complexes à appréhender du fait de la configuration de ce quartier. Il est situé entre les activités du Centre Ville, un pôle commercial périphérique et la zone d'activités de l'Arsenal (24 entreprises pour environ 1100 salariés). Dans ce contexte, le développement de microprojets et/ou d'initiatives de proximité sera à privilégier.

Textes et documents de référence :

- CIRCULAIRE INTERMINISTRIELLE N° CAB/2015/94 du 25 mars 2015 relative à la mise en oeuvre des mesures en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le 2^e champ du développement de l'activité économique et de l'emploi.
- Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine
- Circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de ville de nouvelle génération
- Circulaire ministérielle du 15 octobre 2014 relative aux modalités d'élaboration des contrats de ville
- Conventions d'objectifs pour les quartiers prioritaires dans le champ des politiques de l'emploi :
 - entre le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et le ministre délégué à la ville, signée le 25 avril 2013 ;
 - entre le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, le ministre délégué à la ville et le directeur général de Pôle emploi, signée le 30 avril 2013.
- Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires entre l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations 2014-2020
- Convention « Agir pour l'emploi et la création d'activités » entre l'Etat et la Caisse des Dépôts 2014-2020
- Circulaire du 31 décembre 2014 portant orientations pour l'emploi des crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance pour 2015
- Circulaire du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports et de la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville du 15 janvier 2015 relative à la mobilisation des associations pour la citoyenneté
- Convention d'objectifs (2013-2015) pour les quartiers prioritaires entre le Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et le Ministre délégué à la ville.

Stratégie et plan d'actions :

Thématique :

Le développement économique et l'emploi

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions et programmes	Echelle territoriale
<p>1) Accompagner les habitants pour faciliter l'accès à l'offre de services et ressources «emploi» et «formation» du territoire</p>	<p>Faire diminuer le nombre de demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires</p> <p>Mener des actions particulières en faveur des jeunes</p> <p>Mobiliser les partenaires pour conduire des actions en faveur de la réduction du chômage des femmes</p>	<p>Renforcer et individualiser l'accompagnement des Demandeurs d'Emploi de Longue Durée des quartiers prioritaires</p> <p>Mise en œuvre du dispositif « Nos quartiers ont du talent » en partenariat avec Pôle Emploi. Actuellement 80 jeunes sont inscrits dans ce programme.</p> <p>Soutien des actions de mise en relation des demandeurs d'emploi avec les employeurs</p> <p>Développement des liens avec les entreprises, clubs, réseaux et fondations d'entreprises (ERDF)</p> <p>Mise en œuvre de la garantie jeune et développement du parrainage de jeunes</p> <p>Proposer des emplois aidés CAE/CIE, emplois d'avenir, contrats starters et « services civiques », contrats d'apprentissage, clause d'insertion professionnelle, pour les habitants et notamment les femmes et les jeunes</p>	<p>Quartiers prioritaires</p>

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions et programmes	Échelle territoriale
<p>2) Accompagner l'émergence d'activités économiques de proximité</p>	<p>Encourager les initiatives ou projets de création d'entreprises</p> <p>Rendre la création d'entreprise envisageable et accessible</p> <p>Offrir des services de proximité aux porteurs de projet et aux créateurs</p>	<p>Faciliter l'accès des habitants aux dispositifs « Espace entreprendre en Pays Rochefortais » qui fédère les acteurs locaux de la création et qui représente un premier accueil de proximité et d'orientation des porteurs de projets.</p> <p>Multiplier les rencontres matinales RH, petits déjeuners dans les quartiers prioritaires entre les demandeurs d'emplois et des chefs d'entreprise.</p> <p>Multiplier les actions de communication sur l'existence des dispositifs d'aide à la création d'entreprise au sein des quartiers prioritaires</p> <p>Soutenir la pérennisation des dispositifs d'accompagnement de droit commun aux services des habitants en matière de création d'entreprise</p> <p>Faciliter la domiciliation des créateurs</p> <p>Informier et orienter sur les aides existantes et outils financiers (micro crédit, financement participatif)</p> <p>Soutenir les entreprises et commerces existants dans les quartiers prioritaires</p>	<p>Quartiers prioritaires et quartiers vécus</p>

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions et programmes		Échelle territoriale
<p>3) Faciliter la mobilité en direction des demandeurs d'emploi</p>	<p>Proposer des aides au permis de conduire, permis solidaire</p> <p>Soutenir et développer les actions en faveur de la mobilité : co-voiturage, pour permettre d'accéder à des emplois éloignés du quartiers ou avec des horaires atypiques (emplois saisonniers en période estivale), diversification de l'offre de transports et des amplitudes horaires</p> <p>Permettre aux personnes les plus en difficultés d'entretenir leur véhicule à moindre coût (auto, moto, mobylette) pour rechercher, se maintenir ou se rendre à leur travail</p>	<p>Soutenir des actions en faveur des demandeurs d'emploi pour lesquels la mobilité est un frein à l'obtention et à la recherche d'un emploi</p>	<p>Soutenir des actions innovantes en faveur de la mobilité pour les demandeurs d'emploi</p>	<p>Quartiers prioritaires</p>

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions et programmes		Échelle territoriale
<p>4) Proposer un accompagnement renforcé vers les démarches d'emploi pour les personnes isolées et en grande difficulté</p>	<p>Accompagnement et orientation vers des formations qualifiantes</p> <p>Lutter contre l'illettrisme et faciliter l'apprentissage de la langue française</p> <p>Lutter contre les discriminations à l'embauche et améliorer l'égalité des chances</p>	<p>Mobiliser et sensibiliser les structures de formation aux problématiques des publics les plus en difficulté.</p>	<p>Soutenir les actions d'Atelier Permanent Local d'Individualisation des Savoirs (APLIS).</p>	<p>Quartiers prioritaires</p>
		<p>Soutenir la diversification des modes de garde d'enfants pour répondre aux besoins liés à l'emploi et à la formation</p>	<p>Quartiers prioritaires</p>	
		<p>Sensibiliser les entreprises sur la lutte contre la discrimination à l'embauche dans le cadre du Plan Territorial de Prévention et de Lutte contre les Discrimination.</p> <p>Lutter contre les discriminations à l'embauche pour les personnes en situation de handicap.</p>	<p>Quartiers prioritaires</p>	
<p>Soutenir l'action des structures de médiation par l'emploi et des SIAE</p>				

Le développement économique et l'emploi

<p><u>Dispositifs à mobiliser:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Plan Local d'Insertion par l' Emploi - L' Espace Entreprendre en Pays Rochefortais - Les Zooms Métiers à la MDE - Le dispositif « Nos quartiers ont du talent » - Le dispositif « Garantie Jeunes » - Le dispositif « Les Ateliers de la Création » - Le dispositif « Coup'd'pouce » - La plateforme de mobilité - L' Etude de programmation urbaine sur le centre ville (en cours) - Dispositif VAE (Région) - Programme départemental d'insertion – CD17 - Dispositifs contrats aidés – CD 17 - Dispositifs d' accompagnement de Pôle Emploi - Dispositif de Clauses d' Insertion 	<p><u>Acteurs principaux à mobiliser:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pôle Emploi - La Communauté d' Agglomération Rochefort Océan - La Maison de l' Emploi - La Caisse des Dépôts et Consignations - La CCI de Rochefort - ERDF - Les organismes de formation et d'accompagnement à la création d' entreprises - Les entreprises - La Régie Interquartiers - L' AAPiQ Centre Social - Vivracif - L' ADCR - L' ADEF + - La Mission Locale - CAP Emploi - DTPR – Service action sociale – RSA - OPH Rochefort Habitat Océan - Les services de la DIRECCTE
<p><u>Indicateurs d'évaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation propre aux dispositifs d'accompagnement sous-jacents - Nombre de demandeurs d'emploi sur les QP - Nombre de création d'entreprises domiciliées dans les QP - Nombre de microprojets et d'initiatives de proximité dans les QP - Nombre de personnes accompagnées par les SIAE - Maintient des dispositifs d'accompagnement existants - Nombre d'emplois aidés créés au sein des QP 	<p><u>Partenaires financiers potentiels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Crédits Etat Politique de la Ville BOP 147 (Spécifique) - Crédits CARO Politique de la Ville (Spécifique) - Crédits Ville de Rochefort Politique de la Ville (Spécifique) - Crédits ERDF (Spécifique) - Crédits Etat (Droit commun) - Crédits CARO (Droit commun) - Crédits CD 17 insertion-emploi (Droit commun) - Crédits de la Caisse des Dépôts et Consignations - Crédits Région Bourse Régionale Désir d'Entreprendre - Crédits européen FSE (Droit Commun)

Enjeux et contexte :

A/ Le quartier du Petit Marseille :

Suite à l'achèvement du programme de renouvellement urbain du quartier du Petit Marseille et afin d'avoir une vision prospective et stratégique de ce quartier au-delà de cette opération, la Ville de Rochefort et ses partenaires ont réalisé, en 2012, un Plan Stratégique Local (PSL) qui vise à :

- garantir la pérennité des investissements réalisés,
- assurer le bon fonctionnement urbain et social du quartier,
- développer l'attractivité du quartier.

Les enjeux

Si le renouvellement urbain du Petit Marseille a notamment permis de :

- requalifier le quartier, qui a connu d'importantes transformations physiques,
- réhabiliter et résidentialiser les immeubles conservés,
- améliorer l'installation de certaines activités,
- diminuer le poids du logement social dans le quartier et participer au rééquilibrage de l'offre de logement social à l'échelle de l'agglomération,
- améliorer la gestion urbaine de proximité,

il est nécessaire, aujourd'hui, de poursuivre les actions qui favorisent une meilleure intégration de ce quartier dans la Ville et qui améliorent son attractivité.

En effet, ce quartier conserve encore une vocation très sociale (forte présence de jeunes, familles monoparentales, ménages précaires) qui nécessite d'être réduite au profit d'un redéploiement à l'échelle de l'agglomération.

Il s'agit aussi, de poursuivre la requalification du quartier en donnant, maintenant, une priorité aux équipements vieillissants ou devenus inadaptés suite aux mutations intervenues ces dernières années.

Simultanément, il faut poursuivre l'ouverture du quartier sur le reste de la Ville, tant sur le plan physique que sur le plan social, en favorisant la fréquentation des activités et des services existants ou à venir, sur le quartier, par des personnes extérieures à celui-ci et ainsi, améliorer son désenclavement social.

Il faudra également rester attentif à la qualité de la gestion de proximité.

Exceptées, la forte présence de logements sociaux et l'importante précarité des ménages qui est encore plus marquée sur Centre ville sud que sur Avant-Garde, les deux secteurs ont peu de choses en commun au plan urbain et en ce qui concerne le cadre de vie.

Avant-Garde est une cité de 145 logements sociaux, mise en service en deux tranches en 1982 et 1996. Cette opération, réalisée sur d'anciens marais asséchés pour compenser le développement au nord de la ville, est constituée de maisons individuelles repliées sur elles-mêmes. En 1985, le projet a été récompensé du 1^{er} prix de l'habitat de grande qualité (catégorie périurbaine) par le ministère du logement. Cet ensemble d'habitat social apprécié notamment pour ses jardins, vient de faire l'objet d'un ravalement des façades. Un espace de jeux est implanté au cœur de la cité. Cet ensemble a été complété, en 2012, par un immeuble collectif de 72 logements sociaux, apprécié par ses habitants.

Comme les autres ensembles d'habitat social, il se caractérise par l'importance des familles monoparentales, la forte présence de femmes seules et de jeunes, mais les occupants sont très stables dans leur logement. La Cité de l'Avant-Garde est d'ailleurs privilégiée par l'OPH pour la mise en vente, à ses locataires, de plusieurs logements individuels.

De son côté, Centre ville sud fait partie du centre historique de Rochefort, organisé selon un plan en damier et composé majoritairement d'immeubles anciens. Il bénéficie des équipements et services de proximité du centre. Il comprend toujours des emprises militaires comme l'ancienne caserne de Martrou et l'ancienne gendarmerie maritime. Centre ville sud compte 354 logements sociaux en collectif dont 174 sur Salanue (12 bâtiments – opération HBM entre 1954 et 1962), 30 sur Vauban et 17 logements sociaux individuels. La localisation du parc Salanue est très attractive mais le parc est vieillissant (pas d'isolation phonique, pas de VMC. Le loyer est attractif et le chauffage est collectif. La cohabitation est difficile entre anciens et nouveaux locataires du parc social.

Ce parc dispose d'un espace de jeux collectifs à proximité. Aujourd'hui, Centre ville sud comprend une part importante de locataires (84%). Il concentre beaucoup de personnes seules et notamment des hommes seuls. La population est majoritairement située entre 20 et 60 ans, donc peu de jeunes, peu de seniors, peu de familles avec enfants. L'habitat est marqué par l'importance des petits logements, des logements vacants et des logements dégradés occupés. Certains façades cachent des logements en très mauvais état. Certains logements sont en limite d'insalubrité, humides, mal isolés, très sombres, pas aux normes, posant des problèmes d'hygiène et avec des loyers chers, sans mesure avec l'état du logement.

Le parc privé joue un rôle de parc social de fait. Les logements connaissent une très forte rotation. Les habitants sont en situation de grande précarité économique et sociale, avec notamment les plus bas revenus de Rochefort, une forte proportion des prestations sociales dans les revenus des ménages et un isolement social important des plus démunis. Les troubles de voisinage, incivilités et violences sont fréquents.

Forts de ces constats, il s'agit d'intervenir :

- en matière de peuplement pour assurer une plus grande mixité sociale dans le Centre ville sud,
 - en matière d'habitat pour offrir des logements diversifiés et de bonne qualité, le tout dans un cadre de vie agréable, dans le respect des règles de vie collective,
- si ce secteur de la Ville veut redevenir attractif pour les différentes catégories de population.

C/ Notion de «quartier vécu»:

Le quartier vécu correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité, etc.).

Il conduit à identifier les institutions auxquelles ils s'adressent dans leur quotidien, les infrastructures et équipements auxquels ils ont recours et plus largement les politiques publiques dont ils sont bénéficiaires.

Ils ne donnent pas lieu à un péri mètre géographique précis mais peut bénéficier de financements spécifiques au titre de la politique de la ville.

(Cf. Note du CGET aux préfets de Région et de Département sur la définition et les contours des quartiers prioritaires – 31 juillet 2014)

Textes et documents de référence:

- Loi ALUR n°2014 – 366 du 24 mars 2014 (notamment article L441-1-5 modifié du CCH)
- Loi de programmation pour la ville n°2014-173 du 21 février 2014 (notamment articles 6 et 8 de la loi),
- Comité interministériel du 6 mars 2015 « égalité et citoyenneté »,
- FLASH DGALN du 18 février 2015, politique des attributions : rôle des EPCI, conférences intercommunales du logement, articulation avec la loi ville et calendrier
- Convention d'objectifs du 7 juin 2013 entre le ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche et le ministre délégué chargé de la ville
- Instruction du 6 mars 2015 relative à la mobilisation et à l'adaptation des politiques de la transport et de mobilité en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la ville
- Circulaire de programmation des aides à la pierre pour le logement social de 2015
- Cadre national d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la qualité de vie urbaine, signée le 29 avril 2015, entre le Ministère de la Ville, de la jeunesse et des Sports et l'Union Sociale pour l'Habitat.
- Convention d'objectifs pour la mise en œuvre de la politique de la ville sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan signée avec l'Etat le 20 février 2015.

Thématique :

Cadre de vie et renouvellement urbain

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions et programmes	Échelle territoriale
<p>1) Améliorer le cadre de vie et la vie quotidienne des habitants</p>	<p>Poursuivre l'amélioration de qualité de service dans l'ensemble du patrimoine des bailleurs sociaux</p>	<p>Reste attentif à la qualité de la gestion urbaine de proximité (GUP). - Veiller à la cohérence d'intervention des différents acteurs - Etudier la mise en place de « systèmes de veille » en faveur du « vivre ensemble ».</p>	<p>Quartiers prioritaires</p>
		<p>- Définir et mettre en œuvre un programme d'actions triennal relatif à la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB pour Rochefort Habitat Océan et les autres bailleurs sociaux. - Parrainage de jeunes par l'OPH dans le cadre du dispositif « Nos quartiers ont du talent »</p>	<p>Quartiers prioritaires</p>
		<p>Etablir un état des lieux sur les forces/faiblesses du réseau de transport en commun déployé sur les quartiers et décliner un programme d'actions spécifiques.</p>	<p>Quartiers prioritaires</p>
	<p>Favoriser la mobilité des habitants</p>	<p>- Soutenir les actions d'accompagnement au passage du permis de conduire et les actions d'aide à la mobilité d'une manière générale - Favoriser le développement des liaisons douces - Favoriser l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap</p>	<p>Quartiers prioritaires</p>

<p>1) Améliorer le cadre de vie et la vie quotidienne des habitants (suite)</p>	<p>Impliquer les habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie</p>	<p>Articuler la mise en œuvre des conseils citoyens avec les démarches de gestion urbaine de proximité (GUP)</p>	<p>Quartiers prioritaires</p>
		<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des actions de proximité et de médiation avec les habitants des quartiers et notamment les jeunes - Favoriser le lien social, notamment pour les nouveaux arrivants - Améliorer les relations entre nouveaux et anciens locataires - Favoriser l'accès aux loisirs et à la culture - Lutter contre les troubles de voisinage - Concourir à la requalification des espaces publics 	<p>Quartiers prioritaires</p>
		<p>Poursuivre le renforcement des compétences des responsables d'immeubles (GUP)</p>	<p>Quartiers prioritaires</p>
		<p>Améliorer la connaissance des droits/devoirs et de leur respect, pour les bailleurs privés et les locataires (GUP)</p>	<p>Quartiers prioritaires</p>
<p>Accompagner les habitants à l'usage de leur logement (GUP)</p>	<p>Quartiers prioritaires</p>		

Cadre de vie et renouvellement urbain

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions et programmes	Échelle territoriale
<p>2) Contribuer à la mixité sociale dans le logement à l'échelle de l'agglomération et en particulier sur les quartiers prioritaires</p>	<p>Tendre vers une répartition équilibrée des logements sociaux sur le territoire de l'agglomération</p>	<p>Définition et mise en œuvre de la convention intercommunale de mixité sociale suite à la Conférence Intercommunale du Logement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivre l'évolution des différents groupes d'habitats fragiles - Définir les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires - Tenir compte de la situation des quartiers prioritaires dans les attributions de logements sociaux, y compris les mutations - Rééquilibrer les attributions sur le Petit Marseille, en tenant compte de la vocation résidentielle sociale du quartier <p>Définition et mise en œuvre du plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs</p> <p>Réaliser de nouveaux logements non-sociaux ou en accession sociale à la propriété sur les emprises disponibles des quartiers prioritaires (PSL)</p> <p>S'interroger sur des démolitions complémentaires (PSL)</p> <p>Envisager la diversification du parc de logement social collectif conservé (PSL)</p>	<p>Communauté d'Agglomération</p> <p>Communauté d'Agglomération</p> <p>Quartier prioritaire Petit Marseille</p> <p>Quartier prioritaire Petit Marseille</p> <p>Quartier prioritaire Petit Marseille</p>

Cadre de vie et renouvellement urbain

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions et programmes	Échelle territoriale
<p>2) Contribuer à la mixité sociale dans le logement à l'échelle de l'agglomération et en particulier sur les quartiers prioritaires (Suite)</p>	<p>Lutter contre la paupérisation du centre ville en développant une attractivité adaptée aux classes moyennes</p> <p>Rendre le centre ville plus attractif pour les familles</p>	<p>- Etude de programmation Urbaine (En cours de réalisation)</p> <p>- Développer une offre de logements adaptée aux familles aux personnes vieillissantes et aux personnes en situation de handicap.</p>	<p>Quartier prioritaire Sud Centre Ville</p>

Thématique :
Cadre de vie et renouvellement urbain

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions et programmes	Échelle territoriale
3) Poursuivre le renouvellement urbain des quartiers prioritaires	Requalifier les équipements publics vieillissants présents à l'échelle des quartiers vécus Réduire de manière significative la proportion de logements potentiellement indignes ou dégradés du quartier Sud Centre Ville Résorber le parc de logements vacants Poursuivre les opérations de réhabilitation sur les ensembles immobiliers anciens et attractifs	Poursuivre la réflexion de requalification des équipements publics sur le quartier: Centre Social, Ecole, Maison des Services Publics, Espace jeune du quartier (PSL).	Quartier prioritaire Petit Marseille et quartier vécu
		Engager une étude sur la proportion et le traitement des logements potentiellement indignes, dégradés et vacants du quartier Sud Centre Ville	Quartier prioritaire Sud Centre Ville
		Mise en œuvre du programme d'actions du Plan Stratégique du Patrimoine de l'OPH : - Réhabilitation lourde de 195 logements sur le quartier Salaneuve (2016-2025) - Travaux d'amélioration sur des immeubles du Sud Centre-Ville - Maintien de l'état du patrimoine suite aux investissements du programme ANRU : remplacement de bardages sur trois immeubles du quartier Petit Marseille	Quartiers prioritaires
Poursuivre l'aménagement d'espaces publics complémentaires Attirer de nouvelles activités, commerces et services, facteurs de plus-value pour le centre ville Sud	Axes de réflexion en cours dans le cadre de l'étude de programmation urbaine : - Création de rues jardins, d'espaces de respiration - Création d'espaces de stationnement compensatoires notamment pour les résidents - Création de liens avec le territoire de marais	Quartier prioritaire Sud Centre Ville et quartier vécu	

Ressources et dispositifs du territoire, indicateurs d'évaluation :

Thématique : Cadre de vie et renouvellement urbain	
<p><u>Dispositifs à mobiliser:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Plan Stratégique local - Le Plan Local d' Urbanisme - Le Programme Local de l' Habitat - Le Plan Stratégique du Patrimoine de l'OPH - La Conférence Intercommunale du Logement - La Convention Intercommunale de Mixité - Le programme d'actions triennal relatif à la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB pour Rochefort Habitat Océan - Le taux réduit de TVA (5,5%) pour l'accession sociale à la propriété dans un périmètre de 300 m autour des QP - L' Etude de programmation Urbaine (en cours) 	<p><u>Acteurs principaux à mobiliser :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La Communauté d' Agglomération Rochefort Océan - La Ville de Rochefort - l' OPH – Rochefort Habitat Océan - Habitat 17 - Atlantic Aménagement - Les services de la DDTM - L' ANAH - L'ADEME - L'ADIL - Le Conseil Départemental 17 - Le Conseil Régional - La Régie Interquartiers - L'AAPIQ Centre Social - L' EVS des AEL - Les conseils de quartiers - Les associations d' habitants
<p><u>Indicateurs d'évaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs d' évaluation propres aux dispositifs sous-jacents 	<p><u>Partenaires financiers potentiels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Crédits Etat, Ville, CARO (spécifiques) - Crédits ERDF (spécifiques) - Crédits Caisse des dépôts et Consignations - Crédits Régionaux (droit commun) - Crédits ANAH et ADEME (droit commun) - Crédits CIL 1 % patronal (droit commun) - Crédits CARO (droit commun) - Crédits Ville de Rochefort (droit commun) - Crédits Région FEDER

V.1 Une compétence communautaire

Dans le cadre de ses compétences obligatoires, la Communauté d'Agglomération a élaboré le diagnostic du territoire et a défini les orientations du Contrat de Ville. Elle animera et articulera les différents dispositifs contractuels et les programmes d'actions inscrits dans le Contrat de Ville.

V.2 Le Comité de Pilotage du Contrat de Ville :

• *Sa composition*

- Le Président de la CARO, Maire de Rochefort
- La Sous-préfète de Rochefort,
- Deux représentants élus de la CARO,
- Trois représentants élus de la Ville de Rochefort
- Un représentant élu du Conseil Régional,
- Un représentant élu du Conseil Départemental
- Le Commissaire de Police
- Un représentant de la DDTM
- Un représentant de la DIRECCTE
- Un représentant de la DDCS
- Un représentant de l'Education Nationale
- Un représentant de l'ARS (Agence Régionale de la Santé)
- Un représentant de la Délégation Territoriale du Pays Rochefortais
- Un représentant de Rochefort Habitant Océan
- Un représentant de la Caisse d'Allocation Familiale 17
- Un représentant de l'AAPIQ
- Un représentant de l'AEL
- Un représentant de la Régie Interquartiers
- Un représentant de la CCI
- Un représentant de la Maison de l'Emploi
- Un représentant de Pôle Emploi
- Quatre représentants des Conseils Citoyens
- Un représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations
- Un représentant d'ERDF

• *Son rôle*

- Il valide le diagnostic territorial partagé, valide les orientations et la mise en œuvre des plans d'actions, évalue le Contrat de Ville et garantit la complémentarité et l'articulation des différents dispositifs, projets et modes de financement.
- Il se réunit au minimum deux fois par an.

V.3 Le Comité Technique du Contrat de Ville

- *Sa composition*

Il sera composé des représentants techniques des organismes suivants :

- Sous-préfecture
- Education Nationale
- DDCS
- DDTM
- DIRECCTE
- ARS
- La déléguée aux Droits des Femmes
- CARO
- Ville de Rochefort
- CCAS de Rochefort
- Conseil Régional
- Conseil Départemental
- Délégation Territoriale du Pays Rochefortais
- Rochefort Habitat Océan
- Habitat 17
- Atlantic Aménagement
- CAF 17
- Maison de l'Emploi
- Pôle Emploi
- PLIE
- Mission Locale
- CCIRS
- Chambre des Métiers 17
- Régie Interquartiers
- AAPIQ
- AEL
- Caisse de Dépôts et Consignations

- *Son rôle*

- Il élabore le diagnostic territorial partagé, élabore les propositions à soumettre au Comité de Pilotage, assure le suivi des décisions du Comité de Pilotage, suit la mise en œuvre des plans d'actions annuels, organise les groupes de travail thématiques permanents ou ponctuels.
- Il se réunira au minimum trois fois par an.

V.4 Des groupes de travail thématiques

- Des groupes de travail spécifiques seront organisés en fonction des thématiques retenues ou des projets à accompagner.
- Ces groupes opérationnels représentent le squelette du Contrat de Ville. A cet effet ils identifient, par thématique, la liste des actions menées sur le territoire et proposent la mise en place d'actions nouvelles et spécifiques.
- Leur composition peut évoluer en fonction des problématiques ou de l'actualité. Ils sont constitués des techniciens et opérateurs compétents sur les thématiques retenues.
- Cinq thématiques ont été retenues et constituent donc cinq groupes de travail :

un pour chaque pilier du Contrat de Ville :

- cohésion sociale
- cadre de vie et renouvellement urbain
- développement économique et de l'emploi

deux groupes supplémentaires sur les thématiques suivantes :

- Participation des habitants et conseils citoyens
- Lutte contre les discriminations

- Ces groupes se réuniront à fréquence variable selon les thématiques et l'échéance des dispositifs.

V.5 Evaluation :

Afin d'apporter une appréciation collective sur les actions menées, l'évaluation fera appel à la participation active de tous : comité de pilotage, comité technique, groupes de travail, conseils citoyens et habitants.

Des indicateurs financiers, d'activité et d'impact doivent permettre de mesurer l'efficacité de la mise en œuvre en contrat de ville.

Tous les porteurs de projets devront transmettre, pour chaque action conduite, un bilan annuel et une évaluation quantitative et qualitative au regard des objectifs poursuivis : publics accueillis, écarts de résultats par rapport aux objectifs initiaux, niveau de participation des habitants, partenariats établis, difficultés et progrès constatés, bilans financiers.

VI. Contributions et engagements :

VI.1 Engagements généraux des partenaires :

Les partenaires signataires du présent Contrat de Ville de La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan s'engagent à :

- Mobiliser les compétences, les prérogatives et moyens qui sont les leurs, voir des moyens exceptionnels, au service des habitants des quartiers prioritaires et des quartiers de veille.

- Mobiliser les dispositifs et outils dont ils disposent pour atteindre les objectifs du Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.

VI.2 Conventions Pluriannuelles d'Objectifs :

Dans le cadre de l'appel à projets annuel relatifs aux crédits politique de la ville et afin d'alléger les procédures de demande de subvention et de sécuriser les financements, des conventions pluriannuelles d'objectifs pourront être signées avec les porteurs de projets. Elles comprendront, a minima, les éléments suivants:

- Objectifs,
- Indicateurs d'évaluation,
- Durée,
- Montant alloué pour la première année
- Montant prévisionnel pour les années suivantes

La demande annuelle ne sera plus nécessaire et l'association pourra demander le versement d'une avance de 50% du montant prévisionnel stipulé dans la convention.

Un avenant annuel permettra de fixer la subvention définitive, dont le montant pourra varier en fonction de plusieurs paramètres: évaluation des actions, réajustement des objectifs, développement d'actions nouvelles innovantes.

Deux ou trois conventions pourraient être signées dès l'année 2016.

VI.3 Contributions du Conseil Régional Poitou-Charentes :

La contribution régionale aux contrats de ville 2015-2020 se fera de manière privilégiée au travers, notamment :

– **des Contrats Régionaux de Développement Durable 2014-2016**, avec la mise en œuvre d'actions ciblées dans les quartiers en faveur de l'emploi, de l'accès à la culture ou de l'amélioration du cadre de vie ;

– **de l'amélioration de la performance énergétique des logements**, dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020 et du nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU2). Elle veillera tout particulièrement à ce que les projets portent une forte ambition en matière de rénovation énergétique et de qualité environnementale ;

– **de la mobilisation des dispositifs régionaux en faveur du développement économique** : la Bourse Régionale Desir d'Entreprendre et le dispositif « Coup de Pouce Régional à la Très Petite Entreprise ».

La Région Poitou-Charentes appuiera, dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020, les nouveaux projets qui vont émerger dans le cadre du nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU2). L'intervention de la Région se fera au titre du CRDD et de l'amélioration de la performance énergétique des logements.

Le Département contribue à la mise en œuvre des politiques publiques de solidarité. Il intervient dans de nombreux domaines, à divers niveaux.

- L'information, l'accès aux droits, l'orientation vers les services concernés
- Le Département assure une mission générale d'information sur les différentes aides et sur les dispositifs sociaux et médico-sociaux qu'il porte. Il assure également une mission d'aide à l'accès aux droits concernant l'ensemble de ces dispositifs, voire une orientation vers les services concernés.

- **L'enfance – famille**

La loi du 6 janvier 1986, qui a confié au Département la responsabilité de l'Aide Sociale à l'Enfance, en fait l'intervenant prépondérant sur le domaine de la prévention et la protection de l'enfance.

Il contribue à la politique de protection de l'enfance et de la famille par :

- le suivi social des ménages avec enfants mineurs et jeunes majeurs,
- le suivi social des futurs parents ou des parents, en lien avec les professionnels de la PMI lorsque les enfants ont moins de 6 ans,
- la mise en place d'aide matérielle ou humaine au domicile parental,
- la réalisation des évaluations nécessaires à la procédure d'agrément des assistants familiaux,
- l'évaluation des informations préoccupantes.

- **L'insertion**

La politique départementale d'insertion s'inscrit dans le cadre de la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion.

Le Département met en œuvre :

- l'instruction des demandes de RSA,
- l'orientation des bénéficiaires vers un accompagnement adapté,
- l'accompagnement par les assistants sociaux polyvalents des bénéficiaires du RSA dans la mise en place de leur parcours d'insertion sociale et par les travailleurs sociaux spécialisés RSA et les Conseillers d'insertion Professionnelle dans leur parcours d'insertion socioprofessionnelle.

- **L'accès et le maintien dans le logement**

La loi de décentralisation d'août 2004 confie aux Départements le financement et la gestion du fonds de solidarité pour le logement (FSL). Le Département a également l'obligation d'élaborer un plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées, arrêté et animé conjointement avec l'Etat.

Par ailleurs, le Département de Charente-Maritime a fait le choix de mener une politique volontariste en matière d'habitat en élaborant le schéma départemental de l'habitat.

Le Département intervient à différents niveaux en matière de logement :

- l'information et l'accompagnement des personnes rencontrant des difficultés liées à leur logement ;
- l'accueil, l'information et l'accompagnement social lié au logement au titre du fonds de solidarité pour le logement de la Charente-Maritime ;
- la prévention des expulsions locales, en réalisant notamment les évaluations sociales sollicitées par les services préfectoraux concernés ;
- la lutte contre la précarité énergétique et l'habitat insalubre par le repérage, l'information et l'accompagnement des ménages en lien avec et le pôle de lutte contre l'habitat indigne et les programmes d'amélioration de l'habitat initiés par le Département.

• **L'accompagnement budgétaire**

Le Département propose un suivi budgétaire lorsque les difficultés budgétaires deviennent importantes et qu'elles mettent en péril l'équilibre des ménages. Lorsque la situation le nécessite, différentes aides peuvent être mises en place :

- l'accompagnement en économie sociale et familiale est une des aides proposées aux familles rencontrant des difficultés budgétaires au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance pour répondre aux besoins des enfants ;
- les professionnels évaluent les demandes de mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) et les demandes de mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ).

• **L'autonomie**

Dans le cadre de larges compétences confiées par le Code de l'action sociale et des familles, le Département assure différentes missions en direction des personnes âgées et des personnes handicapées :

- mise en œuvre des dispositifs d'aide et d'action sociale (information, orientation,...) ;
- évaluations, révisions et renouvellements dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ;
- évaluations liées à une information préoccupante ;
- enquête d'agrément des accueillants familiaux pour personnes âgées et suivi social et médico-social des personnes âgées accueillies chez les accueillants familiaux.

Preamble :

Dans la continuité des précédentes conventions conclues depuis 2004 entre ERDF, la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan et l'Etat pour conduire ensemble, dans les quartiers en difficulté relevant de la Politique de la Ville, des actions spécifiques au bénéfice des populations concernées, à la suite des bilans réalisés par les parties prenantes et au regard de la pertinence des actions engagées, ERDF, au travers sa responsabilité sociale et sociale d'entreprise (RSE), la Communauté d'Agglomération et l'Etat souhaitent prolonger et consolider leurs engagements antérieurs tout en les adaptant aux nouvelles orientations et priorités du Contrat Ville.

La contribution s'articule autour des 3 piliers du Contrat Ville : « habitat et cadre de vie », « cohésion sociale » et « emploi, développement économique ».

1. Habitat et cadre de Vie :

La mise en œuvre de programmes de renouvellement urbain ou d'amélioration de l'habitat, engendre des chantiers importants dans lesquels ERDF entend être un partenaire actif.

ERDF s'engage à apporter son expertise et ses compétences : un interlocuteur privilégié a pour mission de coordonner les interventions et les actions d'appui qu'ERDF apportera à ce projet de renouvellement urbain.

2. Cohésion sociale :

ERDF accompagne depuis plusieurs années les dispositifs en lien avec la cohésion sociale et apportera son concours à des actions favorisant la citoyenneté et la prévention de la délinquance en lien avec les partenaires du contrat de Ville.

3. Emploi, développement économique :

ERDF transmettra ses offres d'emplois et de stages aux parties prenantes .

L'accès à l'emploi, à l'alternance, aux stages et à la découverte des métiers pour les jeunes issus des quartiers prioritaires sera examiné au regard de l'engagement de l'entreprise dans la charte « diversité et intégration »

Des actions de parrainage de proximité seront poursuivies avec les acteurs locaux de l'emploi concerné

ERDF confiera certains travaux, en particulier la rénovation et le traitement esthétique des postes de distribution publique d'électricité, propriété des collectivités locales, à des chantiers de jeunes, des structures d'insertion par l'activité économique ou à des structures d'insertion par le travail de personnes handicapées. ERDF pourra apporter son concours aux dispositifs de soutien à la création d'activités : couveuses d'entreprise, ADIE ...

La Fondation Agir pour l'Emploi (FAPE) examinera avec attention les projets émanant des territoires prioritaires.

Les partenaires du contrat de Ville s'engagent à associer ERDF à leurs travaux sur les thématiques développées ci-dessus ainsi qu'à faciliter les nouveaux partenariats qui pourraient voir le jour.

VI.6 Engagement de La Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne et privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :
- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et réqualification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de réqualification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

VI.7 Engagement de Rochefort Habitat Océan :

Premier gestionnaire de logements sociaux sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) avec plus de 2580 logements dont 2224 sur la Ville de Rochefort, l'Office Public de l'Habitat apparaît comme « un partenaire ressources » de la CARO et de la Ville de Rochefort, notamment en matière de renouvellement urbain, de la gestion des quartiers et de la Politique de la Ville.

Sur le périmètre des deux Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), Rochefort Habitat Océan gère :

- 541 logements : sud Centre Ville/Avant-Garde
- 307 logements : Petit Marseille.

Ainsi, sur les trois axes : Cohésion Sociale, Cadre de Vie et Renouvellement Urbain et enfin Développement Economique et Emploi, Rochefort Habitat Océan va apporter sa contribution en s'appuyant sur son expertise et le savoir-faire acquis notamment avec le Programme de Renouvellement Urbain (PRU) sur le quartier du Petit Marseille.

Véritable opérateur urbain et principal acteur économique et social dans les deux quartiers prioritaires, Rochefort Habitat Océan se doit d'accompagner les collectivités locales dans l'élaboration et la mise en œuvre des différents volets du futur Contrat de Ville :

1) Cadre de Vie et Renouvellement Urbain.

Le Plan Stratégique Patrimonial adopté le 14 avril 2015 par le Conseil d'Administration de Rochefort Habitat Océan définit des interventions différenciées sur le patrimoine dans le périmètre des deux QPV :

- Pour le Petit Marseille : la pérennisation des investissements suite au programme ANRU est l'objectif principal.

- Pour le quartier Sud Centre Ville / Avant-Garde: sont prévues sur la période 2016 - 2024 :

- Des Réhabilitations légères sur des immeubles du Centre Ville : isolation, huisseries, VMC (exemples : Rue Combes, Boulevard de la Résistance ...)
 - Pour la cité Salanneuve : des réhabilitations « plus urbanisantes » sont programmées afin de mettre en valeur le potentiel des immeubles et leur environnement et entamer un second cycle de vie.
- La performance énergétique, la maîtrise des charges, la lutte contre la précarité énergétique et l'accessibilité seront au cœur de ce programme pluri-annuel de réhabilitation.

2) La Gestion Urbaine de Proximité (GUP) : Rochefort Habitat Océan s'engage à s'associer à une gestion urbaine modulée en fonction des quartiers :

- Une gestion urbaine de proximité confortative et préventive sur le quartier du Petit Marseille, quartier rénové. Il s'agit sur ce quartier de mettre l'accent sur la ville, notamment sociale.

- Une gestion d'accompagnement des opérations de réhabilitation sur le site de Salanoue.
 - Une gestion « curative » sur les ensembles non rénovés et sans intervention urbaine programmée.
- Sur ce segment, il conviendra de renforcer la présence de proximité et la régulation des usages.

Assurer une égale qualité de service dans l'ensemble de son patrimoine est un objectif que Rochefort Habitat Océan poursuit au quotidien.

Dans les deux quartiers prioritaires, cet objectif nécessitera la mobilisation de moyens complémentaires adaptés à la diversité des situations et aux évolutions de contexte parfois très rapides.

L'abattement de 30% sur la base d'imposition de la TFPB pour les logements sociaux situés dans les deux QPV permettra à Rochefort Habitat Océan de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des deux quartiers ; et ainsi renforcer les moyens de gestion quotidienne afin d'atteindre une qualité de cadre de vie équivalente à celle des autres sites.

Rochefort Habitat Océan s'engage à signer la Convention avec l'Etat et les Collectivités locales qui précisera le programme d'actions lié à l'abattement TFPB et les engagements de qualité de service sur les quartiers concernés.

3) Fonctionnement social et enjeux du peuplement :

La question du peuplement est centrale à travers la nouvelle contractualisation. Ainsi, Rochefort Habitat Océan s'engage à faire valoir sa position d'acteur de la mixité sociale et sa connaissance fine du parc et son occupation, au moment de la préparation de la convention de mixité sociale qui sera intégrée à la Conférence Intercommunale du Logement.

Rochefort Habitat Océan s'engage à maintenir sa forte contribution à l'accompagnement social de ses locataires par sa gestion sociale adaptée aux situations de fragilités.

Au sein des QPV, concomitamment aux fortes fragilités économiques, les locataires sont de plus en plus confrontés à des formes variées de fragilités sociales qui amène Rochefort Habitat Océan à s'investir de manière croissante en tant qu'acteur de la lutte contre l'exclusion.

Rochefort Habitat Océan s'engage à réfléchir et mettre en place de nouveaux partenariats avec les acteurs concernés et développer des projets innovants concernant :

- La problématique de la santé mentale. En effet, devant la diversité des troubles, le suivi en milieu ordinaire d'un nombre grandissant de patients et le caractère urgent de certaines situations, le bailleur social est souvent démun.

Rochefort Habitant Océan n'oublie pas également le quartier de veilled Libération et souhaiterait que soit reconnue collectivement et de façon partagée la nécessité d'une vigilance collective sur ce quartier fragile / site sensible.

Rochefort Habitant Océan s'engage à être partie prenante dans la mise en place des dispositifs de concertation (Conseil citoyens en premier lieu) en étant force de proposition, en ce qui concerne la place des Représentants des locataires et des Conseils de Concertation Locative dans le dispositif.

6) La Participation des habitants

En tant qu'acteur économique et social Rochefort Habitant Océan contribue à travers plusieurs leviers d'actions, à l'accès à l'emploi et au développement économique :

- En tant que donneur d'ordre, Rochefort Habitant Océan s'engage à continuer à utiliser les clauses d'insertion dans certains marchés et développer le partenariat avec les structures d'insertion par l'activité économique.
- En tant que tout nouvel adhérent de l'Association « Nos Quartiers ont des Talents », Rochefort Habitant Océan s'engage à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, Bac + 3 ou Bac + 4, issus des quartiers prioritaires ou de milieux sociaux défavorisés grâce à un système de parrainage par ses cadres.

5) Développement Economique et l'insertion par l'économique

Rochefort Habitant Océan en tant qu'acteur de la tranquillité résidentielle et partenaire de la sécurité publique s'engage à :

- Apporter des éléments de diagnostics à partir du vécu des personnels et des locataires pour caractériser la situation de certains immeubles ou sites au regard de la sécurité.
- Maintenir dans le cadre de la prévention situationnelle des actions préventives (présence de personnel de proximité renforcé ...), des actions dissuasives (éclairage renforcé, contrôle d'accès, fermeture des caves ...).
- A réfléchir à l'adaptation de la présence de proximité, qui pour certaines fonctions pourraient être organisée de façon mutualisée avec les partenaires : médiation, dispositifs d'accompagnement ...

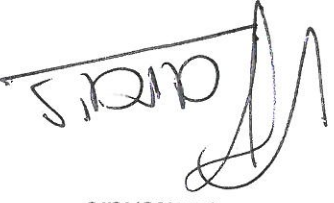


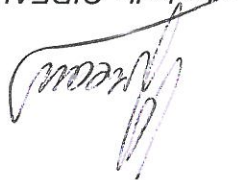


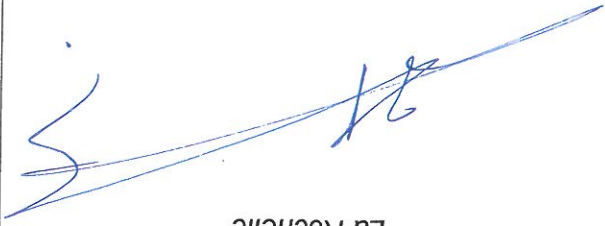
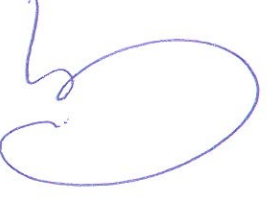
4) La sécurité et la prévention de la délinquance.

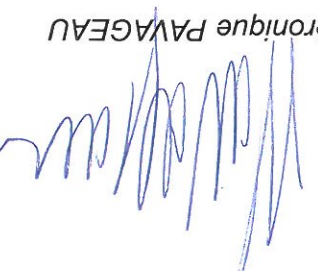

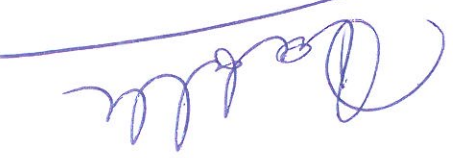
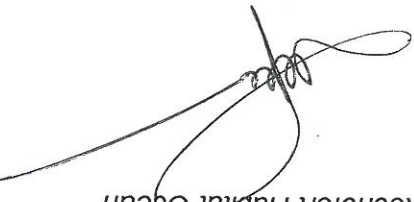


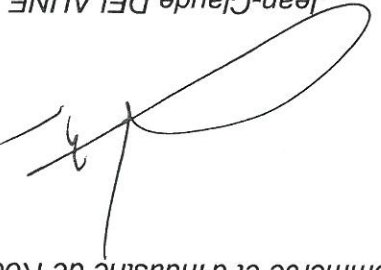
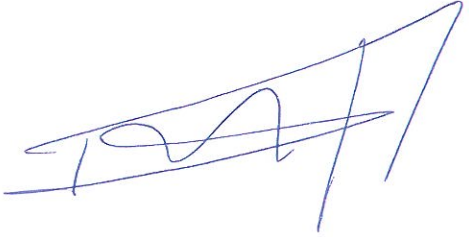
- Face au constat du vieillissement des locataires qui touche également le parc social en QPV et devant les besoins grandissants de prise en compte des difficultés liées à la perte d'autonomie, Rochefort Habitant Océan tente de mettre en place des réponses adaptées pour favoriser le maintien à domicile de ses locataires et permettre l'accueil de nouveaux locataires âgés.

VII. Signataires du Contrat de Ville
de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

- Vu la délibération n°2015-112 du Conseil Municipal du 16/09/2015 de la Ville de Rochefort,
- Vu l'arrêté ARR SG 2014 046 du 14/04/2014 de la Ville de Rochefort,
- Vu la délibération n°103 du Conseil Communautaire du 24/09/2015 de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, portant sur la signature du contrat de ville 2015-2020,

Fait à Rochefort, le 29 septembre 2015

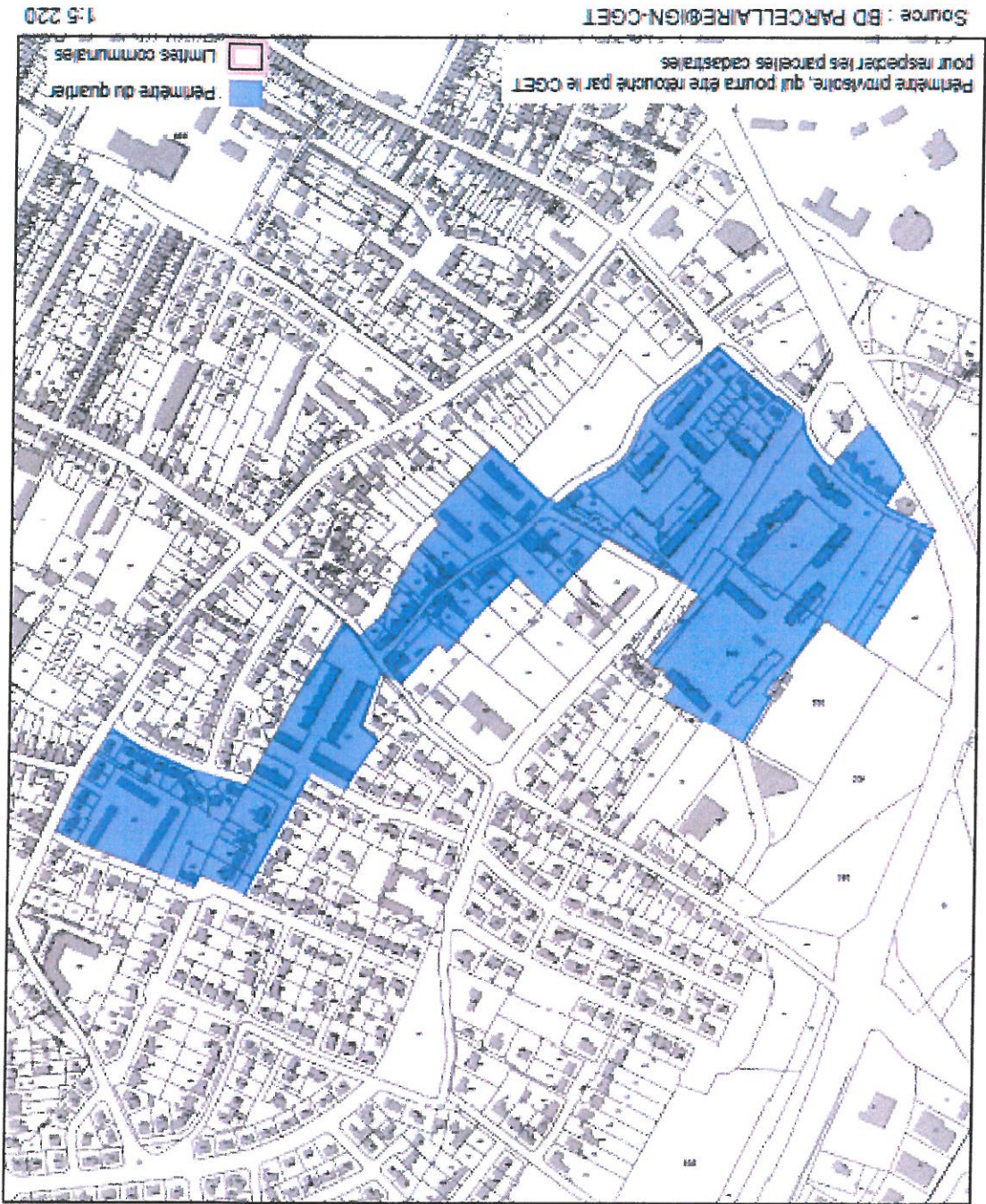
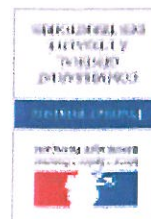
<p>Monsieur Hervé BLANCHÉ, Président de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, par délégation, Monsieur le Vice-Président en charge de la solidarité territoriale</p> <p>Philippe MARAIS</p> 	<p>Madame la Préfète de Charente-Maritime</p> <p>Béatrice ABOLLIVIER</p> 
<p>Monsieur le Président du Département de la Charente-Maritime</p> <p>Dominique BUSSEREAU</p> 	<p>Madame l'Adjointe au Maire de Rochefort, en charge de la solidarité, de la famille et des affaires sociales</p> <p>Isabelle GIREAUD</p> 
<p>Monsieur le directeur Général par intérim de l'ARS, François FRAVASSE, par délégation, la Déléguée Territoriale</p> <p>Edwige DELHEURE</p> 	<p>Monsieur le Président de la Région Poitou-Charentes</p> <p>Jean-François MACAIRE</p> <p>Edwige DELHEURE</p> 
<p>Madame le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de La Rochelle</p> <p>Isabelle PAGENELLE</p> 	<p>Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de Charente-Maritime</p> <p>Gilles GROSDÉMANGE</p> 

<p>Madame la Directrice Générale de Rochefort Habitat Océan</p>  <p>Veronique PAVAGEAU</p>	<p>Madame la Directrice de la Caisse d'Allocation Familiale de la Charente-Maritime</p>  <p>Malika ANGER-BOURESSAM</p>
<p>Madame la Présidente d'Habitat 17</p>  <p>Dominique RABELLE</p>	<p>Monsieur le Président de Rochefort Habitat Océan</p>  <p>Daniel PACAU</p>
<p>Madame la Directrice Territoriale de Pôle Emploi</p>  <p>Catherine MATHIVET</p>	<p>Monsieur le Président d'Atlantic Aménagement</p>  <p>Thierry HAUTIER</p>
<p>Monsieur le Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations</p>  <p>Patrice BODIER</p>	<p>Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rochefort</p>  <p>Jean-Claude DELAUNE</p>
	<p>Monsieur le Directeur Territorial d'ERDF</p>  <p>Hervé HUOT</p>

VIII. Annexes :

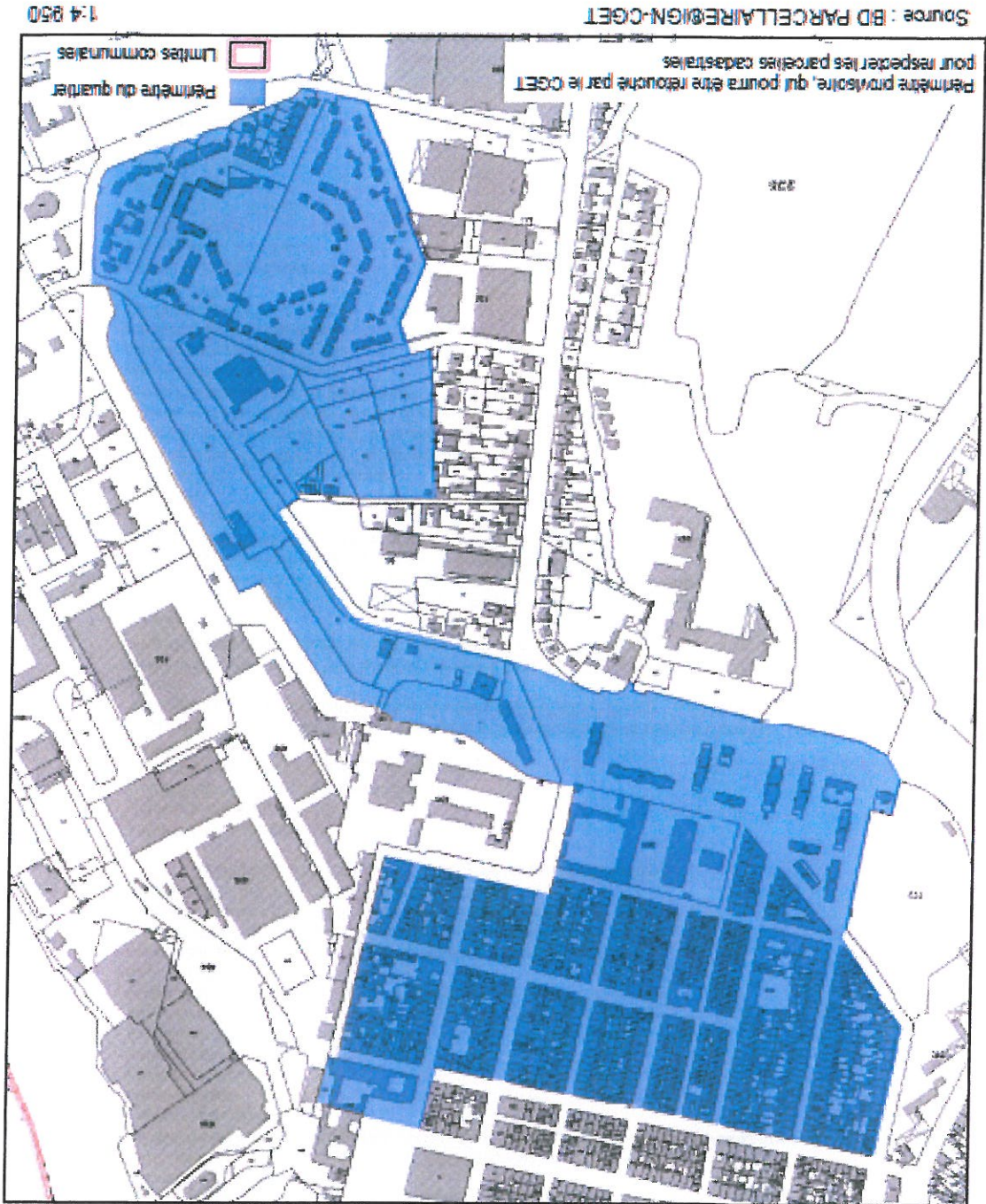
**Annexe 1 – Cartographie des quartiers prioritaires
Communauté d'Agglomération Rochefort Océan**

Département : Charente Maritime
Commune : Rochefort
CA Rochefort Océan
Quartier : Le Petit Marseille



Source : BD PARCELLAIREIGN-CGET

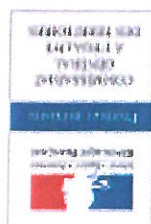
1:5 220



1:4 850

Source : BD PARCELLAIRE@IGN-CGET

Département : Charente Maritime
 Commune : Rochefort
 CA Rochefort Océan
 Quartier : Centre Ville/Avant-Garde



Annexe 2 – Liste des rues en quartiers prioritaires

Ville de Rochefort

**VILLE DE ROCHEFORT
QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

- Petit Marseille :
- rue du Moulin de la Prée : n° 16 à 30 (pairs) + n° 27 à 39 (impairs)
 - rue des Aubépines
 - rue Kamunicho : n° 6, 8, 10 (pairs) + n° 3, 5, 7 (impairs)
 - avenue Paulc Maraud (voir également Maraud) : n° 34 à 42 (pairs) + n° 21 et suivants (impairs)
 - rue des Tiquettes
 - rue des Biçevets
 - rue des Coquelicots
 - rue des Boutons d'Or
 - rue du Petit Marseille
 - rue Azzyade
 - rue du Docteur Bonnet : n° 22 et 24 seulement
 - rue Léon Lavolas
 - rue Le Moyne d'Iberville : n° 15 à 21 (impairs) + n° 28 à 46 (pairs)
 - rue Jean Mécicère : n° 14 à 22 (pairs) + n° 1 à 15 (impairs)
 - rue de la Cordeille : n° 20 à 26 (pairs) + n° 19 à 27 (impairs)
 - rue de la Belle Judith : n° 34 à 46 (pairs seulement)
 - cité de la Belle Judith ou lotissement de la Belle Judith (vous les numéros)
- Centre Ville – Avant-garde
- place de la Gallissonnière : n° 5
 - rue Edouard Grimaux : n° pairs seulement
 - rue de la Ferrière : n° 1 à 13 (pairs et impairs)
 - rue des Mousées
 - rue Tournaire : à partir du n° 40 et suivants (pairs) + à partir du n° 81 et suivants (impairs)
 - rue Jean Jaurès : à partir du n° 48 et suivants (hors n° 85 et 88bis) (pairs) + à partir du n° 73 et suivants (impairs)
 - rue Lesson : à partir du n° 34 et suivants (pairs) + à partir du n° 41 et suivants (impairs)
 - rue de la République : à partir du n° 104 et suivants (pairs) + à partir du n° 137 et suivants (impairs)
 - rue de la Martre
 - rue Pierre Job : à partir du n° 150 et suivants (pairs) + à partir du n° 137 et suivants (impairs)
 - rue Thiers : à partir du n° 98 et suivants (pairs) + à partir du n° 141 et suivants (impairs)
 - rue du Docteur Pelletier : à partir du n° 70 et suivants (pairs seulement)
 - rue Emile Zola : à partir du n° 80 et suivants (pairs) et à partir du n° 81 et suivants (impairs)
 - rue Emile Combes
 - rue du Port
 - rue Vaudruai : n° impairs seulement
 - boulevard de la Résistance : n° impairs seulement
 - avenue de la Fosse aux Mâts : n° impairs seulement
 - impasse du 11 novembre : n° 12, 14, 16 et 18bis seulement
 - rue de l'Avant-garde : tous les n° pairs
 - place et allée Ville de Paris
 - place et allée de la Calypso
 - place et allée de la Pertuisane
 - rue de la Rapetière
 - rue de la Sphinx
 - avenue de Duguay-Trouin
 - place et rue de Jean Bart
 - allée de Laphase
 - place et allée de Duplex
 - allée l'Hermione
 - chemin de Pionneur
 - place de Michelon
 - rue d'Entracosteaux
 - place et chemin de Cugnot

Annexe 3 – Convention Intercommunale de Mixité

L'élaboration de cette convention sera initiée dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement organisée par la Communauté d'Agglomération à la fin de l'année 2015.

Une Convention Intercommunale de Mixité sera signée au début de l'année 2016 et annexée au présent contrat de ville.

Annexe 4 – Convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB
Rochefort Habitat Océan

L'OPH Rochefort habitat Océan s'est engagé dans l'élaboration d'un programme triennuel d'action en faveur de l'amélioration du cadre de vie des habitants demeurant en quartiers prioritaires.

Ce programme est mis en place en contrepartie des abattements de TFPB dont bénéficiera l'OPH en ce qui concerne les propriétés bâties situées en quartier prioritaire.

Ces contreparties feront l'objet d'une convention qui sera annexée au présent contrat de ville avant le 31 décembre 2015.

Annexe 5 – Liste des actions soutenues par les partenaires dans le cadre de l'appel à projet politique de la ville 2015

Porteur du projet	Institute de l'action	Finalités de l'action
Réussite éducative, sport et culture		
Ville de Rochofort – CCAS	Programme de Réussite Educative	Accompagnement individualisé d'enfants et de jeunes en difficultés scolaires.
AAPIQ	APLIS	Lutter contre l'illettrisme, favoriser l'alphabétisation et acquérir les savoirs de base
	CLAS	Actions d'aide aux devoirs et d'apport méthodologique spécifique dans le cadre d'un accompagnement à la scolarité
	CLAS	Projet de formation ayant pour but de renforcer les moyens pédagogique de l'association et d'augmenter les possibilités d'encadrement de jeunes dans le cadre d'activités sportives ou artistiques
Théâtre la Coupe d'or	Spectacle itinérant dans les quartiers	Rendre la culture accessible au plus grand nombre, œuvrer pour la valorisation et l'attractivité des quartiers.
Développement économique et emploi		
Régie inter quartiers	Médiation par l'emploi	Réalisation d'activités (recrutement de salariés en insertion, médiation, promotion de la vie sociale)
	Embellissement transformateurs ERDF	Permettre à des jeunes et jeunes adultes de bénéficier d'un CDD sur l'action, afin de les sensibiliser au respect de leur cadre de vie mais aussi de renforcer et maintenir l'action de prévention
VRACTIF	Permis solidaires	Favoriser l'obtention du permis de conduire pour les personnes en situation de précarité afin d'accroître leur mobilité et ainsi de favoriser leur insertion socio-professionnelle
ADCR services	Accompagnement renforcé et mise à l'emploi	Employer des personnes dépourvues d'emploi dans le cadre de mises à disposition spécifiques et favoriser ainsi leur insertion sociale et professionnelle
AAPIQ	Chantiers Bourse Troc Vacances	Proposer une première expérience de travail afin de confirmer un projet professionnel et de financer un projet personnel.
Santé		
CCAS de Rochofort	Atelier Santé Ville	Mener des actions visant à répondre aux besoins de santé des publics en situation de vulnérabilité, coordination territoriale et promotion de la santé.
AAPIQ	Manger mieux, bouger plus	Promouvoir la santé auprès des publics défavorisés en agissant sur les leviers de la nutrition et de l'activité physique
La Boussole	Epicerie sociale	Aide alimentaire, actions éducatives, insertion sociale et promotion de la santé
CIDFF	Point d'écoute psychologique	Accompagnement de couples en difficultés psychiques et relationnelles
Lien social et citoyenneté		
AAPIQ	Locaux jeunes-actions de prévention	Favoriser la socialisation des jeunes par des actions collectives de proximité à caractère culturel, sportif et social.
AAPIQ	Mobiliser Urbain	Appropriation de mobilier urbain par les habitants des quartiers, démarche artistique de proximité.
Les amis de l'Ecole laïque	Animation de proximité - Pôle jeunesse	Favoriser la socialisation des jeunes par des actions collectives de proximité à caractère culturel, sportif et social.
Les amis de l'Ecole laïque	Eco des jardins	Mise en place de jardins solidaires par les habitants du quartier
Les amis de l'Ecole laïque	Lieux de convivialité	Permettre aux personnes en situation d'isolement de tisser ou resserrer des liens sociaux par la création d'espaces de convivialité en différents lieux de la ville.
Porteur à définir	Accompagnement à la création des conseils citoyens	Financement d'un poste à mi-temps pour la création des conseils citoyens
Altea Cabestan	Médiation quartiers en horaires décalées	Co-financement d'un poste adulte relais
Les petits débrouillards	Cités débrouillardes	Créer un lien social dans les quartiers en favorisant l'ouverture au monde et l'échange d'idées par la mise en place d'activités scientifiques au bas des immeubles.
Femmes d'ici et d'ailleurs	Lutte contre l'isolement des femmes	Permettre aux femmes de rompre l'isolement et de s'ouvrir aux ressources du territoire en matière de culture, de sport et de bien être.

Annexe 6 – Annexe financière du Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

	COHESION SOCIALE										Totaux Crédits spécifiques Politique de la Ville		
	Réussite éducative, sport culture		Prévention de la délinquance		Santé		Lien social et citoyenneté		DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI			CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	
	Crédits spécifiques	Crédits de droit commun	Crédits spécifiques	Crédits de droit commun	Crédits spécifiques	Crédits de droit commun	Crédits spécifiques	Crédits de droit commun	Crédits spécifiques	Crédits de droit commun		Crédits spécifiques	Crédits de droit commun
ETAT	60 000 € PRE 16 500 € BOP 147	BOP spécifiques DDCS et crédits CNDP	11 000 € BOP 147	FIPD	30 900 € BOP 147		42 990 € BOP 147	BOP spécifiques DDCS	31 110 € BOP 147	BOP spécifiques DIRECCTE	4 500 € BOP 147	BOP spécifiques DDTM	137 000 € PV 60 000 € PRE
Région Poitou-Charentes		Crédits Contrat Régional de Développement Durable						Crédits Contrat Régional de Développement Durable		Crédits Région Bourse Régionale Désir d'Entreprendre		Crédits Région FEDER	
Département Charente-Maritime		Crédits Départements jeunesse		Crédits Département Financement postes B						Crédits Département Insertion Emploi			
CARO	2 500 € PV	Crédits CARO Développement sportif et culturel					24 500 € PV		34 350 € PV	Crédits CARO Développement économique et emploi		Crédits CARO Habitat et aménagement	68 500 € PV
Ville de Rochefort	37 500 € PRE 6 850 € PV	Crédits PEL et subventions aux associations		Crédits présentation CISPD	30 000 € PV	Subventions Prévention sanitaire et aides sociales diverses	21 050 € PV	Subventions aux associations Ville de Rochefort	21 050 € PV	Subventions aux associations Ville de Rochefort		Fonctionnement et Investissement Ville de Rochefort	100 000 € PV 37 500 € PRE
Caisse d'Allocations Familiales		Crédits CEJ Crédits CLAS Crédits FPT Prestations ACM		Prestations ACM locaux Jeunes				Crédits CAF + prestations					
Agence Régionale de Santé				Fonds d'Intervention Régional									

Caisse des Dépôts et Consignation	COHESION SOCIALE										Totalx Crédits Spécifiques Portique de la Ville			
	Réussite éducative, sport, culture		Prévention de la délinquance		Santé		Lien social et citoyenneté		DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI			CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN		
	Crédits spécifiques	Crédits de droit commun	Crédits spécifiques	Crédits de droit commun	Crédits spécifiques	Crédits de droit commun	Crédits spécifiques	Crédits de droit commun	Crédits spécifiques	Crédits de droit commun		Crédits spécifiques	Crédits de droit commun	
ERDF			3 000 €					2 000 €		8 000 €		3 000 €		16 000 € PV
Europe										Fonds Social Européen				
ANAH et ADEME												Aides financières ANAH et ADEME		

Remarque :

Cette annexe financière du Contrat de Ville a pour objectif de présenter l'ensemble des crédits spécifiques mobilisés dans le cadre de la programmation 2015 et d'identifier les crédits de droit commun mobilisés ou mobilisables sur la période 2015 – 2020.

Au cours de l'année 2016, il conviendra de mesurer précisément la proportion des crédits de droit commun rentrant dans le champ spécifique de la politique de la ville sur le territoire, et ce avec la contribution de l'ensemble des partenaires.

